

The Immigrant Woman in Canada



A RIGHT TO RECOGNITION

Part 2. RECOMMENDATIONS FROM THE CONFERENCE

Toronto, Ontario, March 20-22, 1981

Canada



Honourable Jim Fleming
Minister of State
Multiculturalism

L'honorable Jim Fleming
Ministre d'État
Multiculturalisme



The Immigrant Woman in Canada



A RIGHT TO RECOGNITION

Part 2. **RECOMMENDATIONS FROM THE CONFERENCE**

Toronto, Ontario, March 20-22, 1981

GROWING TOGETHER
ANNIVERSARY



ANNIVERSAIRE
S'ÉPANOUIR ENSEMBLE

Preamble



In spite of the federal government's acknowledgement that "Canada is a nation of immigrants," the positive role that immigrant women have played in the building and maintaining of this country has not received due recognition. On the contrary, immigrant women face extraordinary difficulties and discrimination in all areas of their lives.

In recognition of this fact, the first national conference on immigrant women was convened in Toronto in March 1981. The objectives of the conference were: "to bring together immigrant women, the community organizations which serve them, and decision makers from all levels of government and from public and private institutions to discuss problems facing immigrant women in the areas of health, employment, education, social services and the family; and to develop strategies which may be implemented to alleviate or solve those problems."

Consequently, conference participants (about 160) were divided into the following seven workshops, and recommendations were developed. A summary of these recommendations has been prepared by the Conference Follow-up Committee which was elected by the conference. The original minutes and/or transcripts of each workshop are available at the Multiculturalism Program, Department of the Secretary of State, Ottawa, K1A 0M5.

The seven conference workshops were:

1. Education
2. Official Language Acquisition
3. Employment Preparation
4. Labour Force Participation
5. Health
6. Social Services
7. Family and Community Life

Three main threads ran throughout the workshops.

First, the conference recognized that the major contributions of immigrant women to the economic development of Canada have not been adequately acknowledged and that far too large a proportion of the population of immigrant women continues to be seriously exploited in the labour market. Discussions around such exploitation also focused on sexual and racial discrimination.

Secondly, although the government formally acknowledges the multicultural nature of Canada, society as a whole does not yet recognize or show respect for the cultural traditions and rich heritage and lifestyles which these newcomers, and especially the women, bring with them. Institutions, in particular, are hampered in their efforts to serve immigrant women as well as their families, because of the dominance of Anglo/French-Canadian values and attitudes which are reflected in their personnel and program designs. Further, although various government and institutional programs have been designed to assist newcomers to adjust and integrate, many of these programs have developed in isolation from the

groups they are intended to serve. Conference participants believe it is crucial that immigrant women be included both in the design and implementation of these programs.

Thirdly, concerns were expressed that all issues discussed in the various workshops should not be viewed in isolation or as separate from the broader social, economic and political context in which immigrant women find themselves.

The conference repeatedly addressed itself to the question of *funding*. It is essential that permanent funding be secured for regular innovative programs run by local community agencies, which respond to the needs of immigrant women. Information on sources of funding should be readily available to local community groups and agencies. Current practices require that far too much of the energies of individuals or groups is spent searching for funding information and writing proposals for short-term grants.

To further the aims of the first National Conference on Immigrant Women, the conference proposed the formation of a National Coalition of Immigrant Women.

This preamble concludes with statements from some of the workshops which give some of the background to their resolutions.

Education

The current Canadian educational systems are still largely oriented toward the dominant Anglo/French-Canadian cultures. Immigrant

Design: Lori Victor

children of other minority groups often have difficulty competing equally in this system. Special provisions must be established in the educational system to ensure the development of the full potential of immigrant women and their children.

It was felt that since integration is a two-way process, it is equally important to educate the general Canadian public on multiculturalism and racism as well as to provide cultural orientation programs for immigrants and their families.

Official Language Acquisition

The conference recognized the importance of being able to communicate in at least one of the official languages in order to lead a meaningful life in Canada. Attention focused on the need for government to support the provision of a universal program of language training for *all adult immigrants and refugees*. That universal access should be guaranteed by the provision of a training allowance for both men and women and for child care where necessary.

Among other key issues discussed, the workshop agreed there is the need for a firm policy that would address itself to a question of language training in the workplace, and that identification of the needs and the design of the materials for teaching English or French as a second language must be relevant to the lives of the students. Programs developed should have input from those people working in the field as well as from the students themselves.

Health

Women in the Health Workshop noted their belief that the health of immigrant women is dependent upon their economic and social circumstance, and therefore they supported those resolutions from conference workshops that recommend fundamental reform in the areas of:

- immigration policy

- labour policy
- education
- employment practices
- wage scales
- conditions in the workplace
- income security policy
- language acquisition policy
- educational policy

Today, policies in these areas do not serve the needs of immigrant women to develop the tools to participate fully in Canadian society. Too many of the diseases suffered by immigrant women - physical and mental - are related to stresses created in the above areas. The health and human service system has been left to "treat" immigrant women while the causes or contributing factors remain undisturbed. The Health Workshop strongly supported the provision of preventative medical care and adequate public information on health matters.

Family and Community Life

In developing resolutions for this workshop, the importance of placing the family in its social context was seen as crucial. Resolutions were seen as closely tied to issues of employment, education, health, social services and support structures dealt with in the other workshops.

The workshop identified many major concerns related to the topic and agreed to focus on the following specific issues:

- Family Life: economic stability
- family bonding
- personal growth.
- Community Life: support services
- understanding
- participation.

Social Services

It was recognized that there exists an unacceptable lack of social support systems geared to the needs of immigrant women. Recommendations developed

include suggestions for:

1. Overcoming the problems that force women into positions of being second-class citizens, especially pertaining to their entry into the labour force.
2. Improving the adequacy of information and referral services.
3. Recognizing the need for orientation experiences and for language acquisition.
4. Making provisions to overcome the inadequacy of child-care services by increasing access to appropriate quality day care.
5. Providing for easily accessible legal services and counselling. The importance of this particular provision needs to be underlined because of the frequent financial and legal (through sponsorship) dependency of immigrant women on their husbands and as a consequence their vulnerability to abuse and loss of privilege both in the home and in society.
6. Ensuring that adequate housing and accommodation are available, especially since immigrant women experience particular problems in the area of housing; and more specifically in the area of "special" housing such as hostels for battered women and transition shelters for unwed mothers.



1

TO: External Affairs
Multiculturalism
Employment and Immigration

Resolution on International Consultations

Proposed: Sidney Pratt
Seconded: Miriam Habib

Whereas, the Government of Canada has been invited to participate in an international consultation on immigrant women in Geneva, Switzerland, in April, 1981, and

Whereas, the terms of reference of this consultation and information regarding the makeup of the Canadian delegation and issues which Canada will present are not widely distributed, and

Whereas, the only known Canadian representative to this consultation will come from the Canada Employment and Immigration Commission.

We recommend that the federal government take the following action:

1. Make the terms of reference of this consultation available to all present at this conference.
2. Expand the Canadian delegation to include at least:
 - (a) one representative from a provincial government whose job deals directly with the concerns of immigrant women, and
 - (b) one representative from a non-governmental organization, who will be an immigrant woman participating in this conference.
3. Distribute to all participants here a report on the Geneva consultation and the federal government's plans for follow-up.
4. Communicate regularly with all immigrant-serving agencies regarding invitations to future international meetings, conferences, and consultations; attempt to provide for these meetings a pre-consultation process and a delegation which includes representatives from non-governmental organizations serving immigrants.

2

TO: Conference Participants

Conference Follow-up Committee

Proposed: Freda Hawkins
Seconded: Mary Robertson

Resolved: Formation now of a follow-up committee to coordinate and prioritize recommendations and to ask the Minister of State - Multiculturalism to report back six months hence.

Nominees

- Marcela Duran - Ontario
- Chai Chu
- Thompson - Nova Scotia
- Inez Elliston - Ontario
- Linda Thompson - Manitoba
- Mary Robertson - Quebec
- Elizabeth Lee - British Columbia

3

TO: Multiculturalism Program

Proposed: Maria Theresa Larrain
Seconded: Judy Ramirez

In light of the small representation that grass-roots immigrant women have had at this conference, we recommend:

1. That funds be made available to organize a national grass-roots immigrant women's conference.
2. That those funds be made

available immediately so that a committee can begin working towards this conference.

3. That this committee should be composed of grass-roots immigrant women from all parts of Canada attending this conference.
4. That from this committee, a grass-root coalition of groups working with grass-roots immigrant women, be formed.

4

TO: External Affairs
Employment and Immigration

El Salvador Resolution

Proposed: Naldi Nomez

Seconded: Miriam Habib

Women Working with Immigrant Women and supporters representing immigrant women from across Canada demand that the federal government take a position on the situation in El Salvador that is independent of the interest of the U.S.; specifically, that the Canadian government:

1. support the fundamental right of the Salvadorean people to self determination;
2. demand that the U.S. terminate all lethal military aid and all forms of military intervention, both direct and indirect;
3. urge the Honduran government to not expel Salvadorean refugees who have sought asylum in Honduras;
4. waive Canadian visa requirements for people seeking refugee status from El Salvador;
5. pursue a program to ensure Salvadorean refugees asylum in Canada.

5

TO: all levels of government -
Federal, Provincial, Municipal

Resolutions Regarding Funding

A number of recommendations regarding funding needs were approved and can be summarized as follows:

1. That there is an on-going need for longer and more adequate funding of voluntary organizations providing services for immigrants and refugees. The Multiculturalism Program should provide core funding for such agencies.
2. That the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) provide fees for services beyond three years for immigrant women who didn't enter the job market immediately after entering Canada because they stayed at home caring for their children.
3. That in order to avoid duplication there be coordination and a planned approach in the delivery of human services
 - between federal, provincial, local governments;
 - between the various provincial ministries;
 - between the public and private sectors;and that all government agencies provide better and clearer explanations regarding funding for community agencies.
4. That all government criteria for funding become more flexible and reflect the changing needs of the community.

6

TO: Provincial ministries responsible for Social Services

That provincial ministries responsible for social services:

1. Be instructed to co-ordinate at the provincial level a central list of services to be provided to all immigrants entering the province.
2. Produce a Guide to Newcomers and provide it in several languages

7

TO: Secretary of State,
Multiculturalism and Women's
Programs, Provincial Ministries of
Culture, Recreation, etc.
Voluntary Agencies

We recommend that programs and materials designed to sensitize immigrant men to the personal growth needs of spouses and female relatives be developed and translated for use by community groups and service agencies so that they in turn can design opportunities for men to benefit from such programs and make use of such materials.

8

TO: Canada Employment and
Immigration Commission (CEIC)

That CEIC be responsible for:

1. providing incoming immigrants with interpreter and information services at airports, unemployment insurance offices and employment centres;
2. providing orientation programs for immigrants who already speak English or French (for example, English-speaking West Indians, Haitians).

9

TO: External Affairs

It is recommended that the Department of External Affairs deliver far more realistic and up-to-date information about both life in Canada and the responsibilities of sponsors to potential immigrants in the country of their origin.

It is recommended that External Affairs seek community input into policy and program decisions regarding procedures and information provided abroad.

10

TO: Secretary of State
Health and Welfare Canada
Employment and Immigration

Second-class Citizenship

Although sponsored immigrants may become citizens after three years' residence in Canada, they do not become, at that time, eligible for all the rights and benefits to which other citizens are entitled (for example, services such as welfare assistance and, in some locations, subsidized day care). In order to eliminate the

second-class citizenship status of immigrant women, we recommend:

1. that all relevant Acts and regulations, (e.g., Immigration Act and Citizenship Act) be reviewed and amended to ensure that all citizens have equal access to services;
2. that the periods for citizenship and sponsorship be made to coincide;
3. equal access to services for all landed immigrants after three years of residence regardless of citizenship status;
4. eligibility for old age security pensions to sponsored immigrants over the age of 65 after three years of residence.

11

TO: Multiculturalism Program
That the Secretary of State,
Multiculturalism Program, provide funds for translation of booklets and materials to disseminate information to immigrants.

12

TO: Provincial Ministries responsible for Social Services
Employment and Immigration Municipal Governments

Child Care

Whereas increased access to appropriate, quality day-care is an essential condition to the full integration of immigrant women into the labour force and into Canadian society generally;

We recommend:

1. To provincial ministries and municipal authorities responsible for child care:
 - the increase of subsidized group care and family day-care spaces
 - training of day-care staff to work with immigrant children
 - innovative types of child care programs to meet a variety of needs, such as day care programs with flexible hours and extension of subsidies for child care to women using relatives as care givers
 - public education concerning the great need for child care services with the ultimate goal of more universal access to services.
2. To Employment and Immigration Canada:
 - provision of on-site child care facilities at all language classes and the provision of day care facilities, including transportation costs, as a free service with every Canada Manpower Training Program.
3. To Provincial Ministries and Family Services Associations:
 - we recommend that child care associations recognize the various cultural child-rearing practices existing in a multicultural society and, in consultation with community groups, seek to incorporate an understanding of these practices through relevant training for their staff.

13

TO: Central Mortgage and Housing Corporation

The conference recommends that the Central Mortgage and Housing Corporation encourage the development of innovative designs which will favour the extended family.

14

TO: Health and Welfare Canada
Provincial Ministries responsible for Social Services
Municipal authorities

The conference recommends that the above-mentioned bodies encourage and enact legislation which will facilitate establishment of "special" housing for women, including transition shelters and hostels.

15

TO: Secretary of State
Provincial Ministries of Housing

Publication Education Program Regarding Housing Concerns

We recommend:

1. That community groups be assisted, through education on the political process, to take the initiative in developing community cooperation and presenting the problems of housing to appropriate authorities (municipal, provincial, federal).
2. That communities/groups/agencies be given assistance to develop structures for representations on associations, boards, commissions and agencies dealing with community housing.
3. That funding be provided for community-based public education dealing with housing for newcomers to Canada.
4. That such education programs be aimed specifically at landlords, property managers and businesses and that the programs deal with the needs and lifestyles of immigrants.
5. That funding programs provide funds for the translation of information on housing into other languages. (The Calgary Housing Registry Project could serve as a model.)

16

TO: Secretary of State
Multiculturalism Program

That the Multiculturalism Program:

1. establish a clearing house for the sharing of printed materials, teaching techniques, and other programs to assist immigrant women;
2. conduct and publish a nationwide survey of programs relating to immigrant family bonding conducted by community groups that should include:
 - description of programs
 - names and addresses of sponsoring organizations and of resource persons
 - bibliography of available materials.

17

TO: Provincial Ministries responsible for health, social services, the administration of justice, Solicitor-General's Department
Justice Canada
Health and Welfare Canada

It is recommended:

That, where numbers warrant, public institutions and agencies (such as hospitals, police, Children's Aid, etc.) be instructed to provide multilingual services; and, in areas where numbers are insufficient, that governments provide funds to voluntary agencies offering such services.

18

TO: Employment and Immigration

It is recommended:

That Employment and Immigration clarify with provincial and municipal jurisdictions their respective responsibilities regarding welfare assistance for immigrant women and that that information be made available to all organizations dealing with immigrants.

19

TO: Provincial Ministries responsible for the administration of justice

It is recommended that provincial ministries responsible for the administration of justice be instructed to provide interpreters and information about services, in different languages at the courts and legal services centres.

20

TO: Employment and Immigration

In light of the need for bilingual community workers and interpreters, it is recommended that visa restrictions for foreign students be relaxed in order to allow them to work as bilingual community workers and interpreters.

21

TO: Health and Welfare Canada
Provincial Ministries of Health

Health Care

Health care is not merely a medical problem: it is also directly related to the social and economic conditions in which the individual lives. We believe therefore that the health of people must be promoted through a universal comprehensive health care system, integrated within a network of planned human services which would benefit Canadian society as a whole, and immigrant women in particular.

Accordingly, five principles should guide development of our health care delivery system:

1. that the health of our people is the full responsibility of our society, a society most adequately represented through government;
2. that universal free coverage must be guaranteed to all, without any discrimination;
3. that victims of chronic diseases or disabilities be encouraged and given opportunities to contribute to society;
4. that prevention is a primary goal of health care; and,
5. that people must participate actively to ensure and maintain high individual and community health standards.

22

TO: Health and Welfare Canada Provincial Ministries of Health Municipalities

Health

Whereas most doctors and nurses are trained in North American medical facilities, and whereas major cultural differences exist with respect to obstetrical care, hospitals, and attitudes toward health professionals, doctors and nurses,

Be it resolved:

1. that Health and Welfare Canada publish and distribute a manual of common tropical diseases and treatment to all medical doctors and nursing practitioners;
2. that all immigrant women of child-bearing age attended at private or public health clinics automatically be given information about prenatal and

23

TO: Health and Welfare Canada

Health Care - Consumer Awareness

Whereas there is an immediate and continuing demand to familiarize immigrant women with all aspects of health promotion and health education, including nutrition, prevention of communicable diseases, immunization, birth control and early detection of cancer and other chronic diseases;

and whereas many immigrant women are not conversant with either of the official languages:

Be it resolved that

1. the Department of Health and Welfare collect copies of various health related materials available in different languages throughout the provinces and territories through government and private agencies to:
 - assess the materials for accuracy, relevancy and suitability;
 - distribute them in a systematic fashion to immigrant women and human service agencies involved in the welfare of immigrant women.
2. Health and Welfare contract with community organizations working with immigrant women to produce audiovisual aids and prepare and translate the approved health materials into languages commonly used by non-English and non-French speaking Canadians.
3. Health and Welfare be constantly ready to translate such health-related materials and make them available to any new and large group of immigrants and refugees entering Canada.

postnatal care in their language when necessary; that community hospitals provide orientation programs about hospital procedures which will include provisions for interpretive services whenever necessary.

3. that cross-cultural health seminars be held, involving representative individuals or community-based organizations, for doctors and nurses who are the primary health contacts for immigrant women; and that those seminars be made an integral part of the health delivery system.

24

TO: Health and Welfare Canada
Provincial Ministries of Health
Employment and Immigration
Multiculturalism Program

Health in Home and Family Life

Recognizing:

- the need to maximize the participation of immigrant women as full participating members of the community;
- the need for education and information on nutrition and preventive care and home safety;
- the increase in conflicts among members of families due to migration and adjustment;
- the isolation of non-English/French speaking immigrant women within their social environment;
- the prevailing paternalistic attitudes displayed by many of those who dispense health services to immigrant women;
- the need for immigrant women to take control over their own bodies.

We recommend that:

1. Local community agencies be funded to set up orientation programs for the newcomers upon their arrival, at the same time, recognizing their right to maintain differences based upon cultural backgrounds.
2. Preventive health care, family life education, and health promotion programs be offered on a continuous basis through a coordinated effort by governments, local community agencies, media, and immigrant women themselves.

25

TO: Health and Welfare Canada
Ministries of Health

Recognizing that currently available health and human services are often not relevant to immigrant women,

Be it resolved that:

1. Training be provided to sensitize professionals to the particular cultural differences of immigrant women;
 2. Immigrant women be trained to work as para-professionals in the health field;
 3. Along with the current medical treatment model, preventive health care models be developed and emphasized; and
 4. Prevention be integrated into all stages of the immigration, adaptation and settlement process, focusing on all areas of health and mental health including:
 - early detection and intervention
 - physical activity and recreation
 - family planning
 - nutrition
 - immunization
- by: providing orientation and training programs for everyone providing a service to immigrants and using, as much as possible, the expertise and resources of grass-roots and voluntary organizations
- by: improving coordination between agencies which deliver services to immigrants
- by: utilizing available knowledge and understanding of the problems of the up-rooted
- by: recognizing differences in experiences between immigrants and refugee groups
- by: recognizing differences of ethnic groups
- by: recognizing the impact of both pre-immigration stresses and the settlement process.

26

TO: Workmen's Compensation Board

It is recommended:

That the Workmen's Compensation Board and bodies enforcing health and safety in the workplace include among their members and staff immigrant women so that their activities can be closely monitored.

27

TO: Provincial Ministries of Labour
Labour Canada
Major Labour Unions

Despite the fact that many employers follow fair employment practices there remain far too many immigrant women working under exploitative conditions. Therefore the following recommendations are suggested as minimum employment standards for all working people:

1. Overtime should start after an 8-hour day.
2. Normal work week should be established at 40 hours.
3. Holidays should be 6% of gross annual earnings or 3 weeks off per year, as in Saskatchewan.
4. A universal workers' sickness and accident insurance program should be set up to cover all workers.
5. All employers should pay for statutory holidays.
6. There should be two 15-minute paid coffee breaks and a one-hour paid lunch break.
7. Mandatory standardized portable and insured pension plans from companies should be set up with *immediate* lock-in and vesting provisions.

8. It should be mandatory for employers to provide a reasonable number of sick days for all workers for personal illness or to care for sick children.

28

TO: Provincial Ministries of Labour

It is recommended that provincial ministries of labour should employ more inspectors for routine inspection in the work place; and that substantially higher fines for every abuse of the legislation should be instituted.

29

TO: Provincial Ministries of Labour

It is recommended that all Provincial minimum employment standards be applied to jobs in the work permit category (eg., domestic work).

30

TO: Canadian Labour Congress
(CLC) Provincial Unions

It is recommended that the CLC and provincial unions be made responsible for the development of counselling services at the work place and provision of information about labour laws, and that these orientation services be mandatory and not subject to budgetary constraints.

31

TO: Employment and Immigration

U.I.C. Maternity Benefits

With respect to maternity benefits

under the U.I.C. program, be it resolved that:

1. Claimants for maternity benefits not have to fulfill requirements for eligibility in addition to those normally required for those who claim regular benefits.
2. That a woman be allowed 20 weeks of maternity benefits from U.I.C.

32

TO: Employment and Immigration

Work Permits for Refugees

Whereas women who apply for political asylum after arrival in Canada are denied working permits or any type of financial support during the period of two to three months that is required for their application to be processed:

Be it resolved that:

they be granted temporary work permits or other means of support at the point of filing for refugee or immigrant status so as to enable them to be self supporting.

33

TO: Provincial Ministries responsible for Social Services

It is recommended that, upon arrival in Canada, all women holding work permits have immediate access to all social services.

34

TO: Employment and Immigration

With regard to domestic workers entering Canada on work permits it is recommended:

That the offer of employment signed by the employer and by Employment

and Immigration also be signed by the domestic worker, thereby rendering it a legally enforceable contract;

That all women on work permits be allowed to apply for landed immigrant status from within Canada;

That the Canadian government make specific information on employment conditions and related issues available to women in their home countries prior to their coming to Canada.

35

TO: Labour Canada
Provincial Ministries of Labour
Unions

Union Legislation

It is felt that the rights of immigrant workers, and particularly immigrant women workers, are being overlooked by Canadian Unions and Provincial Departments of Labour, it was resolved therefore that:

Right of association clauses should be strengthened to protect workers in all stages of union organization.

Union certification procedures should be altered so that employers cannot use stalling tactics to delay certification of bona fide unions.

Compulsory first-contract arbitration should be introduced to ensure that new unions get contracts and are not subject to bad-faith employer bargaining.

Sectorial organization should be provided for in labour legislation.

In union shops, union membership should be automatic upon hiring.

In the various media, information on labour rights and unions should be offered to immigrants in their mother tongues.

Unions should hire immigrant women as organizers in work places where there are large numbers of immigrant women.

36

TO: Provincial Ministries of Labour
All Major Unions

Apprenticeship

Whereas Canada is suffering from critical skill shortages, and technological change will eliminate many of the female-stereotyped jobs that presently exist in the labour market;

Whereas trades offer potential long-term employment, good salaries and fringe benefits;

Therefore, be it resolved that the federal and provincial governments create Affirmative Action in the area of the trades by:

1. hiring women as apprentices in trade jobs in the Public Service and Crown corporations;
2. creating a tax levy grant system to encourage employers to hire and train women in the trades;
3. passing legislation to *force employers* to register all apprenticeship openings with the local Canada Employment Centre or the Apprenticeship Branch of provincial governments to enable their counsellors to refer women to such openings;
4. making the requirements more flexible for apprenticeships;
5. offering relevant academic subjects in conjunction with apprenticeship training and extending the time of the apprenticeship program to allow academic study;
6. extending Affirmative Action programs to increase the number of women to be apprenticed in the truly non-traditional apprenticable trades.

37

TO: Employment and Immigration
Provincial Ministries of Labour
Federal and Provincial Public Service Commissions

Affirmative Action

Whereas many immigrant women are confined in low-paying dead-end occupational ghettos:

Whereas accents, race and/or other cultural identifiers often may act as a barrier to hiring and promotional opportunities;

Whereas immigrant women may lack the academic and specialized training, lack language skills, and lack financial resources to receive further training:

Therefore be it resolved:

1. that Affirmative Action should be promoted more vigorously by the federal and provincial governments among community agencies in an effort to encourage the participation of immigrant women in non-traditional training and employment opportunities;

2. that mandatory affirmative action programs for women be legislated by federal and provincial governments to cover all employers, namely:
 - Federal and provincial public services
 - Crown corporations
 - Federal and provincial agencies
 - Private sector employers (through contract compliance);
3. that immigrant women and new-Canadian women be made a special target group of Affirmative Action Programs for Women;
4. that training on-the-job be the major special measure taken to implement Affirmative Action as opposed to favouring women who already have the appropriate skills and credentials. Also, where necessary, that external courses be made available to immigrant women at no cost;
5. that the federal and provincial governments reimburse employers for the costs of training, such as hiring training staff, paid educational leave, staff replacement costs, etc.

38

TO: Employment and Immigration

Whereas language is a basic tool that women must acquire in order to participate fully in this society, we recommend:

That government provide living allowances to sponsored immigrants who are destined for the labour force and who require training in English or French as a second language on either a part-time or full-time basis.

That the Unemployment Insurance Act be amended to ensure that immigrant women are eligible for benefits while attending language classes.

39

TO: Secretary of State

We recommend:

The creation of a Federal-Provincial Institute, Foundation or similar body for language learning for adults whose objectives would be:

1. to raise standards and encourage consistency in the provision of language training for immigrants and refugees in Canada;

2. to establish and develop recognized and uniform training and certification for teachers of English and French as a second language;
3. to conduct research and keep in touch with developments in other countries;
4. to hold seminars and meetings across Canada to encourage the sharing of information among provinces and voluntary agencies.

40

TO: Employment and Immigration
Provincial Ministries of Education

We recommend:

1. That handicapped and disabled immigrants be encouraged and enabled to take advantage of E/FSL (second-language, English or French) training and upgrading opportunities through provision of financial support for living allowance and transportation.
2. That the provincial governments take responsibility for ensuring that educational and training institutions serving adults be encouraged and enabled to provide for handicapped and disabled students.

41

TO: TESL
Provincial Ministries of Education

It is recommended that because of the special needs of students such as senior immigrants, teachers of English or French as a second language for such groups should be fluent in the language of their students.

42

TO: Secretary of State
Employment and Immigration
Provincial Ministries of Education
and Labour

It is recommended that federal and provincial governments cost-share the provision of financial assistance to encourage employers to provide E/FSL training in the work place for immigrant workers, especially women, or to allow paid time off to immigrant workers to participate in these language courses.

43

TO: Employers
Garment Workers Unions
International Ladies Garment
Workers Union (ILGWU)
Chambers of Commerce

Recognizing the importance of language and communication skills in improving worker performance and productivity we recommend that corporations employing a large proportion of immigrant women undertake to providing orientation and E/FSL training in the work place.

44

TO: Unions

It is recommended that unions negotiate with employers in their collective agreements to establish human resources and education programs for E/FSL training in the work place, or to allow paid time off to immigrant workers to participate in such courses; and further that the unions take some responsibility for providing financial support and incentives to workers, especially immigrant women, to take advantage of E/FSL training.

45

TO: Employment and Immigration
Provincial Ministries of Education
TESL

That language training programs offered through Employment and Immigration and other training institutions be encouraged to broaden their curriculum design for E/FSL training to include functional English/French which emphasizes life skills, job search strategies, instruction in specialized language of target occupations, and job performance/adaptation, in addition to the current emphasis on grammar and the structure of the language.

46

TO: Employment and Immigration

The conference strongly supports the idea of a coordinated language training policy, as announced by the Minister of Employment and Immigration in his speech of March 21, 1981 to the conference. Design of such a policy must involve full

consultation with all government bodies involved and particularly with community organizations dealing with this issue.

47

TO: Employment and Immigration
Secretary of State
Provincial Ministries of Education
Provincial Ministries of Colleges
and Universities

It is recommended that Employment and Immigration, the Department of the Secretary of State, Ministries of Education, and Ministries of Colleges and Universities, respond to the needs of immigrants living in rural areas for transportation to attend E/FSL training programs.

48

TO: Secretary of State
Multiculturalism Program
Provincial Ministries of Education
and others responsible for the
provision of E/FSL training

It is recommended:

1. that funding agencies respond to locally initiated programs such as: E/FSL in the workplace, E/FSL for housebound women, E/FSL for vocational training preparation programs, etc.;
2. that funds be made available for the preparation of E/FSL materials produced by community organizations drawn from and responding to the expressed needs and concerns of the students.

49

TO: Provincial departments
responsible for the provision of
Language Training

It is recommended:

1. that training in English or French as a second language be seen as a government responsibility and not as a responsibility of volunteers. It is recommended that language instructors be adequately paid for their work and
2. that an innovative E/FSL teacher training program be established to enable instructors presently working on a voluntary basis to up-grade their skills, so that they can become qualified paid language instructors.

50

TO: Employment and Immigration

It is recommended:

1. that all CEIC staff providing direct client services receive specialized training to sensitize them to the needs of immigrant women; and further
2. that knowledgeable and experienced community ethnic workers be involved as resource persons in such training programs.

51

TO: Employment and Immigration

It is recommended that visa restrictions for foreign students be relaxed so that they may work as bilingual ESL/FSL teachers for those groups needing their services.

52

TO: Employment and Immigration

Employment Preparation

It is the responsibility of the federal government to facilitate realization of the full potential of all participants to the labour force.

It is therefore recommended that determination of eligibility for all federal government sponsored and funded programs and services related to job-readiness training for immigrants be based solely upon the length of residence in Canada.

53

TO: Employment and Immigration

Given the lack of research undertaken in Canada related to the employment status and employability of immigrant and refugee women, and given the difficulty of both assessing and developing appropriate employment preparation programs for immigrant women without an adequate information base.

It is recommended:

1. That the Canada Employment and Immigration Commission undertake a major research study to systematically document the range of skills, educational background and training brought to Canada by immigrant and refugee women.
2. That this research be undertaken in close consultation with community-based agencies serving immigrant and refugee women.
3. That the research be used as a basis for evaluating the effectiveness of existing employment and language training programs to respond to the employment needs of immigrant and refugee women. It is further recommended that the research include an analysis of the following elements:
 - the present occupation of immigrant and refugee women in Canada;
 - the relationship of the present occupation to the skills and training brought to Canada by immigrant and refugee women and acquired since their entry into Canada;
 - the previous work experience of immigrant and refugee women outside Canada;
 - professional accreditation of immigrant and refugee women and barriers to acquiring Canadian accreditation in the same profession;
 - an analysis of Canadian labour market demands in relationship to the skills and training help by immigrant women;
4. That this research be used to institute changes in existing programs and policies so that Canadian society benefits from the range of skills and training of immigrant and refugee women.

54

TO: Multiculturalism Program
Provincial Ministries of Culture,
Social Services, and those
responsible for Multiculturalism

Given the current CEIC policy of settling immigrants, refugees in particular, in isolated areas where no immigrant services of any kind are provided, it is recommended that settlement services normally available to immigrants in larger centres be made accessible to immigrant families in isolated areas. The Multiculturalism Program of the Department of the Secretary of State and provincial departments responsible for social and settlement services should provide funding for field workers conversant in the appropriate language, to visit these immigrants at least once a month as long as the need exists.

55

TO: Secretary of State
Provincial Ministries of Education
and Colleges and Universities
Professional Associations
Employment and Immigration

It is essential that the problems and issues related to immigrant women with professional training be given attention. The following is recommended:

1. That professional associations and governing bodies be strongly encouraged by the government to develop appropriate training programs to meet the needs of these professionally trained immigrant women in relation to the needs of the labour market.

2. That the federal government and Ministries of Education provide financial incentives for:
 - advanced and/or technical English and
 - professional upgrading of professionally trained immigrant women.

56

TO: Employment and Immigration (CEIC)

We recommend that the placement of adult immigrant students in educational training programs sponsored by CEIC be based upon a valid and fair evaluation of previous education or training; where necessary, an assessment of fluency in English or French; and current status in prerequisite academic subjects on levels of job skills.

57

TO: Employment and Immigration

It is recommended that CEIC, in its contractual agreement with employers for on-the-job training, discourage the practice of dismissing Canada Manpower Industrial Training Program trainees when their subsidies end.

58

TO: Employment and Immigration

Whereas immigrant women are seriously handicapped in their attempts to receive employment preparation services, it is recommended that in addition to the positions of regional women's employment coordinators:

1. a staff person in each regional CEIC office be appointed as an advisor on or to immigrant women to ensure that all CEIC services and programs are accessible to immigrant women; and
2. all CEIC staff providing direct client services receive specialized training to sensitize them to needs of the immigrant women; and
3. those staff ensure that immigrant women have knowledge of and access to all appropriate programs offered by CEIC, provincial authorities and other local services;
4. CEIC make available to community groups updated lists of resource persons and their specialized skills in each CEIC office.

59

TO: Employment and Immigration
Employment Development Branch

Whereas many immigrant women are clustered in low paying job ghettos and have limited opportunities to learn an official language and acquire new skills that will enable them to acquire better jobs, be it resolved that, the Employment Development Branch of Employment and Immigration Canada give priority to funding for the establishment and operation of community based employment projects that will provide employment opportunities and comprehensive training programs for immigrant women in communities throughout Canada. Such training programs should provide life skills, training in English or French as a second language, on-the-job training in an occupational skill and job placement.

60

TO: Boards of Education
Provincial Ministries of Education

We recommend:

1. That adequate reception procedures be established when children are coming into Canadian schools for the first time, i.e., that children are received in their own languages or by people who understand their cultural needs; and
2. That the educational systems from which they are coming, their cultural heritage, their achievement in their own language and dialects, be fully recognized and valued in every school in Canada; and
3. That upgrading programs be made available to all children who move to Canada with gaps in their educational background.

61

TO: Federal Human Rights Commission
Secretary of State

That, given the evidence from throughout Canada that I.Q. testing is still being used for purposes of placement or programming of immigrant children, and given the amount of evidence collected from research into the dangers of that practice in terms of the cultural biases of these tests;

we recommend that federal legislation be implemented as to the right of an immigrant child not to be tested when these tests are used for routine labelling of school children and that they may only be resorted to for special case diagnosis, and in this latter case, after there has been a careful examination of the cultural and adjustment issues involved.

62

TO: Secretary of State

The Department of the Secretary of State should agree under the terms of the new language agreements with provinces to cost-share the provision of E/FSL instruction for all immigrant children and children born of parents who are immigrants. The length of time during which a child may receive E/FSL instructions should be a minimum of four years.

63

TO: Provincial Ministries responsible for Heritage Languages
Multiculturalism Program
Provincial Ministries of Education

To speak a language other than English or French, or a dialect of English or French, is an advantage and should be encouraged. Therefore we recommend:

1. that immigrant children and the children of immigrant be encouraged to use and maintain their mother tongue to communicate with their parents. This can be implemented through the following measures:
 - support for existing ancestral language programs, Heritage Language programs and Black Culture Programs and for the creation of new ones;
 - implementation by provincial Ministries of Education of ancestral language training programs and programs of sensitization of educators regarding the importance of this issue;
 - initiation by the Multiculturalism Program of the Secretary of State of a public awareness campaign on the issue of first-language maintenance.

64

TO: Multiculturalism
Provincial Ministries of Education

It is recommended:

That the Secretary of State Multiculturalism Program, in full consultation with Provincial Ministries of Education, finance and prepare pamphlets to be written simply and issued in different languages, outlining:

- the Canadian school system;
- parents' rights;
- children's rights;
- suggestions for questions that are important to ask teachers regarding education;
- provision of E/FSL classes for children. Further, that the pamphlets be made available to ethnic community centres, places of work, government E/FSL classes, and Canadian embassies.

65

TO: Ethnocultural Organizations

That ethnocultural organizations put pressure on the Council of Ministries of Education, the National Association of Trustees, and school boards, to establish task forces on race relations and multiculturalism in all Boards of Education in Canada.

66

TO: Secretary of State
Provincial Ministries of Education

That cultural exchange programs be promoted between children of different provinces and other countries where possible, and that the exchanges include Native people.

67

TO: Provincial Ministries of Education
School Boards
Teacher's Colleges

That mandatory courses within teacher-training and counsellor-training programs on multiculturalism and racism be implemented in order to facilitate integration of immigrant children and children of immigrants into the educational system.

68

TO: Secretary of State
Multiculturalism Program
Provincial Ministries of Education

It is recommended that sufficient funding be made available for development of multicultural education materials.

69

TO: The Council of Ministers of Education
Ethno-multicultural Organizations

It is recommended that policy statements be developed regarding elimination of race- and sex-biased educational materials throughout the educational system.

70

TO: School Boards
The Provincial and Municipal Governments
(Parks and Recreation)

That school Boards and Parks and Recreation programs work co-operatively in the development of after-school and summer programs

to meet the needs of immigrant children and children of immigrant parents.

71

TO: Provincial Ministries of Education
Boards of Education

That multicultural orientation programs be provided to all school personnel on an in-service basis in order that they may be better equipped to meet the specific needs of immigrant families.

72

TO: Provincial Ministries of Education

That Ministries of Education modify the current residency requirements of one year, which restricts access of immigrants to educational institutions and to financial assistance; and further,

that married women have access on an equal basis as married men to such educational opportunities.

73



TO: The Minister of Employment
and Immigration

Processing of Family Class Applications

Although the conference agenda did not provide for a separate workshop on the immigration process, conference participants felt that the subject was sufficiently important to warrant special consideration. Consequently, on Friday evening interested participants met to discuss immigration and, after consideration of a paper on the topic written by Barbara Jackman, agreed to pass in full the recommendations contained in that paper.

It should be noted, therefore, that the following recommendation is taken directly from the paper by Ms. Jackman and that it was passed in full at the plenary session on Sunday morning.

Section 3(c) of The Immigration Act, 1976, identifies as a key objective of Canadian immigration the need to "facilitate the reunion in Canada of Canadian citizens and permanent residents with their close relatives from abroad". Problems exist within the present processing system, which create unnecessary delays, unnecessary costs for both the Immigration Commission and the families involved, and unwarranted hardship on the applicants.

A number of the existing problems are beyond the control of the Commission, such as mail delays and lack of adequate record keeping in a number of countries. As well, there are always individuals who will attempt to take advantage of the system and this creates difficult problems for visa officers in assessing any particular case. However, other factors within the control of the Commission can and should be changed in order to facilitate the reunification of families and prevent ongoing hardship. Focus shall be given to problems of primary concern at present. These problems stem from the failure of the Commission:

- to give priority to family class applications;
- to place staff and offices overseas in relation to demand and need;
- to develop procedures for resolving problems prior to the use of the appeal procedure set up under *The Immigration Act, 1976*;
- to ensure that an efficient appeal procedure from refusals is established and maintained;
- to develop adequate mechanisms of communication between inland and visa officers;
- to give recognition to *de facto* family relationships; and
- to facilitate the reunification of refugee families, without requiring that the regular requirements be met outside Canada.
- to effectively recognize and facilitate assisted relative applications.

The following recommendations, if implemented by the Commission, would reduce the problems that presently exist and would both benefit the families involved and improve the image of the Commission.

A) Priority Processing

Regulation 3 sets out the order of priority for processing immigrant visa applications:

- a) members of the family class, Convention refugees seeking resettlement and members of the designated classes;
- b) persons in designated occupations;
- c) persons with arranged employment;
- d) entrepreneurs;
- e) retired persons and self-employed persons;
- f) persons awarded more than eight units for occupational demand;
- g) persons awarded at least four but not more than eight units for occupational demand; and
- h) all other immigrants, not referred to in paragraphs (a) to (g).

The commission does not prioritize according to the Regulations. One of the most apparent breaches occurs with entrepreneurial applications. Even a brief examination of the Immigration Manual Policy Guidelines with respect to entrepreneurs makes it clear that the visa officer is encouraged to facilitate and expedite such applications. This occurs in practice as well, with the additional privilege that most entrepreneurs are authorized to enter and remain in Canada while their applications are being processed abroad.

Furthermore, in some countries visitors with student or work authorizations are processed ahead of family class applications, as has been noted previously by Mr. G.P. Schroh, the Director for the Western Hemisphere of the Department of Employment and Immigration:

"Furthermore in the summer, many of our Caribbean posts are involved in processing large numbers of persons intending to study in Canada and temporary agricultural workers coming to Canada under the Agricultural Seasonal Workers programs. Priority must be given to these individuals, as they have rigid deadlines to meet, for the students the beginning of the courses, for the workers, the harvesting of crops."

Letter dated October 31, 1979, Re: HQ5-03344

The significance of the time factor in these cases is obvious; however, the Commission has made no apparent effort to provide additional staff at peak periods so that family class applications are not neglected. As Mr. Schroh further points out in the same letter:

"This summer (i.e., summer of 1979), due to a government freeze on resources, our overseas offices were not able to hire replacement staff for individuals who decided to leave their jobs. Several of our Caribbean offices were, due to staff resignations, shortstaffed during their busiest season, and were not able to offer their usual service."

Recommendation Number 1

IMMIGRANT VISA APPLICATIONS SHOULD BE PROCESSED ACCORDING TO THE PRIORITIES SET OUT IN THE IMMIGRATION REGULATIONS.

Recommendation Number 2

THE COMMISSION SHOULD CREATE A ROSTRUM OF FLOATING OFFICERS TO MEET THE PARTICULAR SEASONAL OR SPECIAL DEMANDS IN A PARTICULAR COUNTRY, SO THAT IMMIGRANT VISA APPLICATIONS CAN CONTINUE TO BE REGULARLY PROCESSED ACCORDING TO THE PRIORITIES ESTABLISHED.

B) Location of Visa Offices and Placement of Staff

Wide discrepancies exist from country to country in the time it takes to process an application. Available Commission statistics (May, 1980) clearly illustrate these discrepancies:

Normal Processing Times (in days)

| Country | Family Class | Assisted Relative | Independent |
|--------------------------|---------------------------|-------------------|-------------|
| Trinidad and Tobago | 462 | 546 | 728 |
| Guyana | 518 | 728 | 742 |
| India (New Delhi) | 203-413 | 469 | 469 |
| Bangladesh and Sri Lanka | 301 (Bang.) 266 (S.L.) | 245 | 245 |
| United States | | | |
| Buffalo | 98 | 273 | 273 |
| New York | 116 | 92 | 136 |
| Scotland (Glasgow) | 79 | 112 | 115 |
| England (London) | 71 | 100 | 120 |
| Colombia (Bogota) | 261 | 281 | 281 |
| Venezuela | 397 | 416 | 413 |
| Ecuador | 362 | 389 | 386 |
| Kuwait | 450 | 450 | 450 |
| Pakistan (Islamabad) | 222 | 187 | 170 |
| Philippines (Manila) | 350 | 364 | 364 |
| Jamaica (Kingston) | 271 | 271 | 285 |
| Russia (Moscow) | 131 | 131 | |
| Kenya (Nairobi) | 203 | 203 | 224 |
| Zaire | 637 | | |

As can be seen from these figures, applications for the United States and the British Isles are dealt with expeditiously, while applications from India, the Caribbean, and Latin America, for example, take unjustifiably long periods of time to process. The speed of processing has been steadily deteriorating in such countries.

The significant time differentials stem, in large part, from the failure of the Commission to allocate facilities and staff in relation to demand. For example, there are five immigration offices in the United Kingdom. There are ten offices in the United States. There is only one office in India, and while it may be the third largest immigration office overseas, as Mr. Axworthy pointed out, it services eight other jurisdictions. There are six offices in Africa, one of which services twenty-three other jurisdictions. Of the African offices, two are in South Africa. There are three offices for all of South America. Europe is well represented, there being four offices in France and two in Germany.

As was noted in the Green Paper studies, over the last twenty years the nature of the immigration flow to Canada has changed. Historically, the majority of immigrants came from European countries. The primary immigrant source countries are now in the Third World, such as India, Latin America and the Caribbean. The Commission has not responded to these changes by relocating existing offices or opening up new ones to meet the demands and needs. In addition the Commission has not placed staff, even within the existing visa office framework to meet demand.

As is noted in Mr. Schroh's letter, the office in Port of Spain was understaffed during the summer of 1979. No effort was made to supply temporary staff to handle the workload, although it generally takes a minimum of eighteen months to process applications from this office.

As well, the Port of Spain Immigration Medical Services office is apparently alone responsible for processing medicals for all visa applicants from the Caribbean and Latin America. It now takes five months or longer to obtain medical clearance because of the lack of adequate medical staff. Medical approvals are only valid for a six-month period, after which an applicant must have the medical examination redone, at additional personal expense and additional processing time.

The Commission has been aware of such problems for a long time, and appears to have chosen to ignore them. If the Commission wishes to assert that it treats all applicants equally, whatever their country of origin, it must ensure that applications are processed expeditiously and within a similar time frame.

Recommendation Number 3

VISA OFFICE LOCATION AND STAFF ALLOCATION MUST CHANGE SO THAT THEY RESPOND TO EXISTING NEED AND DEMAND.

C) Lack of Opportunity to Respond to Visa Office Refusals

Once a visa officer determines that there is a problem in an application, the decision generally is to refuse the application. The only alternative is then to reapply, or in the case of a sponsorship application by a citizen, appeal to the Immigration Appeal Board. If an appeal is launched, there is an onerous waiting period before the appeal is heard. If a person reapplies, the second processing of the application does not necessarily mean that the application will be expedited any further. Both the use of the appeal procedure and reapplication impose additional and often unnecessary costs to the Commission and to the applicants.

If visa officers were instructed to present the objections to an application to the clients and give them an opportunity to respond to these objections, prior to deciding to refuse the application, many problems would be resolved at this stage. For example, the visa officer will refuse an application on the basis of contradictory information provided by the relative in Canada and the relative overseas. Often these contradictions can be easily explained. Often, as well, there will be difficulties in documentation. As a rule, the visa officer will simply reject the application for lack of appropriate documentation, rather than make an effort to assist the applicant in his or her efforts to obtain satisfactory documentation. In addition, there appears to be a tendency in the overseas offices to request documentation in series or to request documentation and then find it to be insufficient when it is provided. At the outset of the process, each visa office should provide a complete list of the documents necessary to satisfy them.

In essence, we are suggesting that the visa officer take a facilitating role, rather than an adversative one.

In fact, at present, attempts to respond to objections to avoid the necessity of appeal or reapplication are often to the applicant's detriment. Representations from Canada delay the processing of the application. In offices such as Port of Spain, New Delhi, and Hong Kong, the file is taken out of normal processing, in order to reply to the representation, and therefore loses its original priority.

Recommendation Number 4

VISA OFFICERS SHOULD BE INSTRUCTED TO PRESENT OBJECTIONS TO AN IMMIGRANT VISA APPLICATION BOTH TO THE FAMILY MEMBER(S) ABROAD AND TO THE CANADIAN CITIZEN OR PERMANENT RESIDENT FAMILY MEMBER(S) IN CANADA, THROUGH NOTIFICATION TO THE INLAND OFFICE. THESE INDIVIDUALS SHOULD BE GIVEN THE OPPORTUNITY TO RESPOND FULLY TO OBJECTIONS BEFORE A DECISION IS MADE TO REFUSE THE APPLICATION.

Recommendation Number 5

ALL APPLICATIONS SHOULD RETAIN THEIR ORIGINAL PRIORITY IN PROCESSING, WHETHER OR NOT REPRESENTATIONS OR INQUIRIES ARE MADE TO THE VISA OFFICE.

Recommendation Number 6

VISA OFFICERS SHOULD BE INSTRUCTED TO PROVIDE APPLICANTS WITH A LIST OF REQUIRED DOCUMENTATION AT THE OUTSET, RELEVANT TO THE PARTICULAR JURISDICTION INVOLVED.

D) Communications Between Inland and Visa Offices

At present, the overseas offices do not acknowledge receipt of applications or further information forwarded to them by an inland Immigration Centre. Acknowledgement of receipt should be standard practice. Evidently, inland officers have no way of knowing whether materials have been received and whether the application is in fact being processed. Months of processing time may therefore be lost. Inland officers are also unable to advise applicants of the status of their application.

In addition, when an immigration officer sends a memo to a busy overseas office, requesting or providing information on an application, it often takes four to six months to receive an answer. This attempt on the part of the immigration officer to facilitate the application results in further delay. Telexes are discouraged because of the expense involved although they are far more expeditious.

Recommendation Number 7

IT SHOULD BE STANDARD PRACTICE OF EVERY VISA OFFICE TO ACKNOWLEDGE BY TELEX RECEIPT OF MEMOS AND DOCUMENTATION ON AN APPLICATION.

Recommendation Number 8

ALL MEMOS OR REQUESTS FROM INLAND OFFICERS SHOULD BE IMMEDIATELY RESPONDED TO BY A VISA OFFICER. WHERE A LENGTHY REPLY IS NECESSARY, INITIAL ACKNOWLEDGEMENT OF RECEIPT SHOULD BE STANDARD AND THE FULL REPLIES SHOULD BE GIVEN PRIORITY.

E) Appeals to the Immigration Appeal Board

The procedure involved in appeals to the Immigration Appeal Board must be streamlined. There are months of delay in receiving a record from the overseas office. Once the record is received by the inland office, it can take months before the record is prepared. The applicant then has to wait before a date for hearing is scheduled by the Board, and this date is months away.

For example, the Toronto Appeals office moved in approximately March of 1980 and delays have further increased. There is only one Xerox machine available for photocopying and S. 79 appeals are only being copied in "spare time". A complaint has apparently been made to Mr. Weselak of the Board. At present, it can take four to six months to just *prepare* the appeal record in Toronto. It is our understanding that this problem has in part developed over a dispute as to whether the Commission staff or the Immigration Appeal Board staff is responsible for preparing the copies of the record. It has resulted in unjustifiable delay and hardship for the applicants involved. The present appeal caseload at the Board is a heavy one. However, if recommendation number 4 were implemented, in all likelihood the number of appeals and thereby as well the costs involved would be reduced.

Recommendation Number 9

WHEN AN APPLICATION TO APPEAL FROM A REFUSAL IS RECEIVED AT AN INLAND OFFICE, A TELEX SHOULD IMMEDIATELY BE SENT TO THE VISA OFFICE TO FORWARD THE RECORD. FORWARDING SUCH MATERIAL SHOULD BE GIVEN PRIORITY, AND STAFF, WHERE DEMAND WARRANTS IT, SHOULD BE ASSIGNED. STAFF AND FACILITIES SHOULD BE SET FOR THE PURPOSES OF APPEAL, ADEQUATE TO MEET THE CASELOAD DEMANDS. DEADLINES SHOULD BE SET FOR EACH STAGE OF THE PROCEDURE — RECEIVING THE RECORD, PREPARING IT, AND SETTING A HEARING DATE.

F) Additional Procedural Problems

- All persons applying to come to Canada must have medical authorizations approved before they can be permitted to enter Canada. Medical authorizations are valid for seven months, and if the visa is not approved within that time, the person must have the medical redone. All such medical examinations are sent to Immigration Medical Services in Ottawa for approval, and this generally takes several months to obtain. Presently, for example, in Port of Spain, there is a three to five month backlog on medical approvals. This means that in a very large number of cases, second medicals will have to be done. The seven-month limitation on the validity of medicals appears to be arbitrary and, in many cases, results in additional expense and delay. Medical authorizations are presently automatically extended for applications from the Soviet Union which are awaiting exit visas.

Recommendation Number 10

EXTENSION OF THE VALIDITY OF MEDICAL AUTHORIZATIONS WHERE APPROPRIATE SHOULD BE STANDARD PRACTICE THROUGHOUT THE WORLD.

- At present, a person making a sponsorship application is required to be in Canada to initiate the application. Given present day mobility, this position is too strict. A person, for example, who marries while working abroad and wants to return to Canada with his or her spouse, should be permitted to make the sponsorship application while still outside the country. In addition, the person being sponsored must be outside of Canada when the inland sponsorship interview is held. If a sponsorable relative is in Canada visiting, and the Canadian relative wishes to commence sponsorship proceedings in the proper manner, there appears to be no reason for not permitting it to be commenced while the person is actually in Canada. The policy at present is not consistent, as some officers do take such applications while others will not even schedule an appointment. Similarly, the policy with respect to continuing the processing of an application while the sponsorable relative is in Canada is not consistently

applied. In some cases, the relative may come to Canada to visit and the application will continue to be processed, while in others the visa officer refuses to continue to process until the relative returns to the jurisdiction of the visa office. Such inconsistencies are most apparent in the practices of visa offices in the United States, which will process while the person is in Canada, and the offices in Jamaica and Trinidad, which generally refuse to process while the sponsorable relative is visiting here.

Recommendation Number 11

- THE COMMISSION SHOULD PERMIT SPONSORSHIP APPLICATIONS TO BE INITIATED FROM ABROAD BY THE SPONSORING RELATIVE, WHERE APPROPRIATE.
- THE COMMISSION SHOULD PERMIT SPONSORSHIP APPLICATIONS TO BE COMMENCED WHILE THE SPONSORED RELATIVE IS IN CANADA AS A VISITOR, WITH THE PROVISIO THAT THE SPONSORED RELATIVE UNDERSTAND THAT ATTENDANCE AT THE VISA OFFICE INVOLVED FOR AN INTERVIEW IS A REQUIREMENT OF THE APPLICATION PROCESS.
- THE COMMISSION SHOULD INSTRUCT ALL VISA OFFICES THAT APPLICATIONS SHOULD CONTINUE TO BE PROCESSED EVEN WHILE THE SPONSORED RELATIVE IS IN CANADA VISITING, AND THIS POLICY SHOULD BE CONSISTENTLY APPLIED BY ALL VISA OFFICERS.

G) Reunification of Families of Convention Refugees

Persons who come to Canada and make application for acceptance as Convention refugees often have to leave their families behind. Once they are recognized as Convention refugees, they should be permitted to reunite with their families as quickly as possible. This is particularly important, given the hardship suffered by the refugee and the family, the potential danger for the remaining family members, and the severe emotional strain of separation. The Regulations make no special provisions for immediate reunification; however, the Commission has recently established a procedure whereby Minister's permits are to be issued to such family members. The Commission had originally committed itself to automatic issuance of the Minister's permits. This has not been implemented. All family members are being required to attend for an interview and to obtain medical clearance prior to the permit being issued. In effect, a regular sponsorship application is being processed. Special consideration must be guaranteed to these individuals.

Recommendation Number 12

ONCE AN INDIVIDUAL IS RECOGNIZED AS A CONVENTION REFUGEE, HIS OR HER IMMEDIATE FAMILY MEMBERS SHOULD BE AUTOMATICALLY ISSUED MINISTER'S PERMITS TO ENABLE THEM TO REUNITE WITH THE FAMILY MEMBER IN CANADA. PROCESSING FOR PERMANENT RESIDENCE SHOULD TAKE PLACE WITHIN CANADA.

H) Assisted Relatives

While the objective of family reunification may be seriously handicapped by the application processing system, present point system requirements applying to assisted relatives often undermine the objective altogether. The overriding labour market emphasis of the eligibility requirements too frequently negates the purpose of having an assisted relative classification. Specifically, an assisted relative is ineligible to receive points for "arranged employment" or for having a "designated occupation," but, nevertheless, ten points are deducted from an assisted application if the person does not have arranged employment or a designated occupation. Because of the present high level of unemployment in Canada and the difficulties in obtaining Canada Employment

Commission clearance, this ten-point penalty makes it almost impossible for assisted relatives to immigrate to this country. In addition, an assisted relative without recognized job experience arranged employment or a designated occupation will not be accepted under any circumstances.

Under the point system, an assisted relative is able to obtain points under the categories of occupational demand, age, personal suitability, vocational preparation, and recognized job experience. It would seem that obtaining the required points under these categories should be sufficient to guarantee the admissibility of an assisted relative. The additional imposition of a penalty for not having arranged employment or a designated occupation unduly restricts the reunification of families.

With respect to procedure, in contrast to the processing of sponsorship applications, an assisted relative application must be commenced by the overseas applicant. The application is then refused as a matter of course, although the overseas applicant is advised that his or her assisting relative may initiate the assisted relative application in Canada. The apparent rationale behind this procedure is to pre-screen applications and therefore lessen the workload of immigration offices in Canada. However, its effect is to discourage assisted relatives. This approach again underlines the fact that the Immigration Commission has made no real commitment to assisted relatives and treats them much like independent applicants.

Recommendation Number 13

THE IMMIGRATION REGULATIONS SHOULD BE CHANGED SO AS TO REFLECT A GENUINE COMMITMENT TOWARDS THE REUNIFICATION OF FAMILIES AT THE ASSISTED RELATIVE LEVEL. POINTS SHOULD NOT BE DEDUCTED FROM AN ASSISTED RELATIVE'S APPLICATION BECAUSE THERE IS NO ARRANGED EMPLOYMENT OR DESIGNATED OCCUPATION. ASSISTED RELATIVES SHOULD NOT BE DENIED IMMIGRANT VISAS BECAUSE THEY HAVE NEITHER JOB EXPERIENCE, ARRANGED EMPLOYMENT, OR A DESIGNATED OCCUPATION.

Recommendation Number 14

ASSISTED RELATIVE APPLICATIONS SHOULD BE PERMITTED TO BE INITIATED EITHER BY THE ASSISTING RELATIVE WITHIN CANADA OR BY THE ASSISTED RELATIVE OUTSIDE OF CANADA, ACCORDING TO THE PREFERENCE OF THE FAMILY MEMBERS INVOLVED.

1) Natural Father and De Facto Family Situations

In most jurisdictions within Canada, and also in many other countries, there has been a trend towards the liberalization of the definition and understanding of what constitutes a family. For example, Ontario has recently eliminated the distinction between legitimate and illegitimate children, and also has recognized that parental obligations legally arise whenever an adult demonstrates a "settled intention" to treat a child as his or her own child.

In contrast, recent changes in the Immigration Act and in Commission policies severely restrict the recognition of actual family relationships.

Natural fathers who were never married to the mothers of their children suffer discrimination under the Immigration Act, in that they are not recognized as parents for sponsorship purposes. While a natural unwed mother has the right to sponsor her dependent minor children for landing, a natural father has no such right, even though he may have recognized, maintained, and supported the child since the child's birth. If such a father wishes to sponsor his child into Canada, he is now required to go through a complicated and often very costly adoption proceeding. The child must be adopted before he or she is 13 years old.

The Immigration Commission sometimes requires the child to be adopted in the home country, and will not allow the child to remain in Canada pending the adoption. These requirements can create difficult conflicts of law, since in certain countries, if a natural father has recognized his child, he is considered to be the legal parent for all purposes and therefore cannot "adopt" a child whose legal parent he already is!

As pointed out above, the situation creates anomalies even in Canada, as in Ontario a man may have all the duties, obligations and responsibilities towards his children that a married father has, and yet cannot sponsor them as can the married father.

Recommendation Number 15

THE IMMIGRATION COMMISSION SHOULD RECOGNIZE ALL CHILDREN AS EQUAL BEFORE THE LAW, AND SHOULD EQUALLY RECOGNIZE THE RIGHTS OF ALL PARENTS, REGARDLESS OF THEIR MARITAL STATUS, TO SPONSOR THEIR CHILDREN.

The case of natural fathers is a clear example of the Immigration Commission's failure to recognize an existing family situation, even though one of the purposes of the Act is to assist in the re-unification of families.

Many other such situations exist. In certain countries, children are not necessarily raised by their natural parents, but may be raised by other close relatives (aunts, uncles, grandparents, older siblings) or some other adult who in effect adopts the child at birth. Such *de facto* families are not now recognized by immigration, so that *de facto* parents who have immigrated to Canada cannot sponsor their children who they have raised and cared for from birth. Again, Canada demands that legal adoption proceedings be carried out before the child reaches the age of 13, in order for the child to be sponsorable.

In general, overseas immigration officers tend to reject applications with respect to *de facto* families outright, while officers within Canada may often be more helpful in these situations. Visa officers should be instructed to seriously consider *de facto* family applications where the relationship can be satisfactorily established.

Recommendation Number 16

THE IMMIGRATION COMMISSION SHOULD AMEND ITS DEFINITION OF PARENTS AND CHILDREN IN ORDER TO CONFORM WITH REALITY. IN EVERY CASE, WHERE AN ADULT HAS DEMONSTRATED A SETTLED INTENTION TO TREAT A CHILD AS HIS OR HER OWN CHILD, THE PERSON SHOULD BE CONSIDERED THE LEGITIMATE PARENT FOR THE PURPOSES OF THE IMMIGRATION ACT.

Les immigrantes au Canada



LE DROIT À LA RECONNAISSANCE

Partie 2. RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE

Toronto (Ontario), les 20, 21 et 22 mars 1981

Canada



L'honorable Jim Fleming
Ministre d'État
Multiculturalisme

Honourable Jim Fleming
Minister of State
Multiculturalism

Les immigrantes au Canada



LE DROIT À LA RECONNAISSANCE

Partie 2. **RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE**

Toronto (Ontario), les 20, 21 et 22 mars 1981

S'ÉPANOUIR ENSEMBLE
ANNIVERSAIRE



ANNIVERSARY
GROWING TOGETHER

Avant-propos



Même si le gouvernement fédéral reconnaît que le Canada est une "nation d'immigrants", il est rare que nous entendions parler du grand rôle que les immigrantes jouent dans la formation de notre pays. Et pourtant, ces femmes, à qui nous devons tant, rencontrent partout d'extraordinaires difficultés et de la discrimination.

Voilà le contexte dans lequel la première "Conférence nationale sur la situation des immigrantes" s'est tenue à Toronto en mars 1981. Ses objectifs étaient les suivants: "rassembler les immigrantes et les représentants des organismes communautaires qui leur viennent en aide ainsi que des dirigeants du secteur public et privé pour qu'ils puissent discuter des problèmes que rencontrent les immigrantes dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'éducation, des services sociaux et de la famille, et mettre au point des stratégies destinées à les soulager ou à les régler".

Les quelque 160 participantes se sont divisées en sept ateliers et ont élaboré des recommandations dont on peut se procurer le résumé en s'adressant au comité du suivi de la conférence, dont les membres ont été élus à la conférence. Quant au compte rendu et(ou) à la transcription des délibérations des ateliers, on peut les obtenir auprès du Programme du multiculturalisme, Secrétariat d'État, Ottawa (Ontario) K1A 0M5.

Voici la liste des ateliers:

1. L'éducation

2. L'apprentissage des langues officielles
3. La formation professionnelle
4. La participation à la population active
5. La santé
6. Les services sociaux
7. La vie familiale et communautaire

Dans les ateliers, trois grands thèmes ont été abordés. D'abord, on a constaté que la précieuse contribution des immigrantes au développement économique du Canada n'a pas suffisamment été mise en lumière et que beaucoup trop d'immigrantes continuent d'être exploitées sur le marché du travail. Dans cet ordre d'idées, il a également été question de discrimination sexuelle et raciale.

Ensuite, on a déploré que, même si le gouvernement reconnaît officiellement la nature multiculturelle du Canada, la société dans son ensemble ne lui emboîte pas le pas et montre peu de respect pour les traditions et la culture des nouveaux arrivants et, en particulier, des femmes qui se trouvent parmi eux. Les institutions, par exemple, n'arrivent pas toujours à aider comme elles le voudraient les immigrantes et leurs familles parce que leurs programmes et leur personnel sont choisis en fonction de valeurs et d'attitudes anglo/franco-canadiennes. De plus, bien que les pouvoirs publics mettent sur pied des programmes destinés à aider les nouveaux venus à s'ajuster et à s'intégrer, ils les ont, dans bien des

cas, conçus sans consulter les groupes auxquels ils s'adressaient. On estime donc essentiel que les immigrantes soient consultées tant dans la conception que dans la mise en œuvre de ces programmes.

Enfin, on a insisté pour que les problèmes discutés dans les ateliers ne soient pas étudiés isolément, mais replacés concrètement dans le contexte social, économique et politique plus large dans lequel les immigrantes s'insèrent.

Il a souvent été question, pendant la conférence, d'assistance financière. Il est essentiel de procurer une aide financière permanente aux bons programmes administrés par les collectivités locales et conçus pour répondre aux besoins des immigrantes. Il faut que les organismes communautaires aient aisément accès à l'information sur les sources de fonds disponibles. Dans l'état actuel des choses, les particuliers et les organismes consacrent beaucoup trop d'énergie à se renseigner sur les formes d'assistance financière et à rédiger des propositions en vue d'obtenir des subventions à court terme.

Pour prolonger son action, la première Conférence nationale sur la situation des immigrantes a proposé la formation d'une coalition nationale des immigrantes.

Nous présentons, en conclusion, un résumé du compte rendu de certains ateliers pour situer un peu les résolutions qui ont été adoptées.

Conception graphique: Lori Victor

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1981
N° de cat. Ci 96-15/1981-2
ISBN 0-662-51573-0

Éducation

Au Canada, le système d'éducation continue de s'adresser principalement aux cultures anglo/franco-canadiennes. Les jeunes immigrants d'autres groupes minoritaires ont souvent de la difficulté à se tirer d'affaires à l'école. Le système d'éducation doit prendre des mesures spéciales pour assurer le plein épanouissement des immigrants et de leurs enfants.

Comme l'intégration est quelque chose qui se fait dans les deux sens, on estime qu'il est tout aussi important de renseigner le grand public sur le multiculturalisme et le racisme que de mettre sur pied des programmes d'orientation culturelle à l'intention des immigrants et de leurs familles.

Apprentissage des langues officielles

La conférence reconnaît l'importance de pouvoir communiquer dans au moins une des langues officielles pour s'intégrer harmonieusement à la vie canadienne. On aimerait, en particulier, que le gouvernement appuie l'établissement d'un programme de formation linguistique à l'intention de *tous les immigrants et réfugiés adultes* et en garantisse l'accès universel en offrant une indemnité de formation non seulement aux hommes, mais aussi aux femmes, ainsi qu'une aide à la garde des enfants lorsque c'est nécessaire.

L'atelier a également convenu du besoin qu'il y a d'adopter une politique ferme sur la question de la formation linguistique au travail et de tenir compte, dans la conception des méthodes d'enseignement de l'anglais ou du français langue seconde, des besoins et de la réalité quotidienne des étudiants. L'élaboration des programmes doit se faire en consultation avec ceux qui travaillent sur le terrain et avec les étudiants eux-mêmes.

Santé

Cet atelier estime que la santé des immigrantes dépend des circonstances économiques et sociales dans lesquelles elles se trouvent. Il a donc appuyé les résolutions des autres ateliers recommandant des modifications profondes dans les domaines suivants:

- la politique d'immigration
- la politique de main-d'œuvre
- l'éducation
- les pratiques d'emploi
- les échelles salariales
- les conditions de travail
- la politique de la sécurité du revenu
- la politique d'apprentissage linguistique
- la politique d'éducation.

À l'heure actuelle, ces politiques n'aident pas les immigrantes à acquérir ce qu'il leur faut pour participer pleinement à la société canadienne. Trop souvent, les maladies physiques et mentales dont souffrent les immigrantes ont pour cause les tensions qu'elles subissent dans l'un ou l'autre des domaines mentionnés. Les services médicaux et sociaux se contentent de "traiter" les immigrantes, tandis qu'on ne fait rien pour remédier aux causes de leurs maladies. Cet atelier a chaudement recommandé que l'on offre des services de médecine préventive et que l'on renseigne le public sur les questions de santé.

Vie familiale et communautaire

Dans ses résolutions, cet atelier a jugé qu'il était essentiel de replacer la famille dans son contexte social. Il a fait remarquer que ses résolutions étaient étroitement liées à celles des autres ateliers qui ont abordé l'emploi, l'éducation, la santé, les services sociaux et les structures d'aide.

Après avoir isolé de nombreux problèmes liés à leur sujet de discussion, les membres de cet atelier se sont concentrés sur les questions suivantes:

La vie familiale: stabilité économique
cohésion familiale
croissance
personnelle.

La vie communautaire: services de soutien
compréhension
participation.

Services sociaux

On a déploré l'absence de programmes d'aide sociale adaptés aux besoins des immigrantes. Dans leurs recommandations, les membres de cet atelier ont suggéré de:

1. régler les problèmes qui condamnent les immigrantes à être des citoyennes de seconde classe, surtout en ce qui concerne leur intégration à la population active;
2. améliorer les services d'information et de placement;
3. reconnaître le besoin de programmes d'orientation et d'apprentissage linguistique;
4. améliorer les services de garde des enfants en augmentant l'accès à de bonnes garderies de jour;
5. rendre plus accessibles les services d'orientation et d'aide juridique. Cette suggestion est particulièrement importante du fait que les immigrantes se trouvent souvent dans une situation de dépendance financière et légale (à cause du parrainage) à l'égard de leur mari et que, par conséquent, elles peuvent faire l'objet d'abus ou perdre leurs prérogatives tant à la maison que dans la société;
6. améliorer la situation du logement, étant donné que les immigrantes rencontrent beaucoup de difficultés à ce chapitre et, plus particulièrement, développer le logement "spécial", c'est-à-dire les centres d'accueil pour les mères célibataires et pour les femmes qui se font battre par leur mari.



1

À L'INTENTION DE: Affaires extérieures, Multiculturalisme, Emploi et Immigration Canada

Résolution sur les consultations internationales

Proposition de: Sidney Pratt

Appuyée par: Miriam Habib

Attendu que le gouvernement du Canada a été invité à participer à une consultation internationale sur les immigrantes à Genève (Suisse) en avril 1981 et

Attendu que les documents comme la délimitation du sujet de la présente consultation, l'information sur la composition de la délégation canadienne et les questions que soulèvera le Canada n'ont pas été distribués à toute l'assemblée et

Attendu que le seul représentant canadien à la présente consultation vient, selon les renseignements obtenus, de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (C.E.I.C.).

Nous recommandons que le gouvernement fédéral prenne les mesures suivantes:

1. Distribue un document sur la délimitation du sujet de la présente consultation à toutes les personnes qui assistent à cette conférence.
2. Élargisse la délégation canadienne de façon qu'elle comprenne au moins:
 - a) un représentant du gouvernement provincial dont le travail touche directement les préoccupations des immigrantes et
 - b) une représentante d'une organisation non gouvernementale choisie parmi les immigrantes qui participent à la conférence.
3. Distribue à tous les participants un rapport sur la consultation de Genève et les plans que le gouvernement fédéral entend suivre pour y donner suite.
4. Informe régulièrement tous les organismes desservant les immigrants des invitations futures pour assister aux réunions internationales, aux conférences et aux consultations et qu'il tente d'organiser, avant ces rencontres, une pré-consultation et qu'il forme une délégation comprenant des représentants des organismes non-gouvernementaux desservant les immigrants.

2

À L'INTENTION DE: Participants à la conférence

Comité chargé du suivi de la conférence

Proposition de: Freda Hawkins

Appuyée par: Mary Robertson

Qu'il soit résolu de former sur-le-champ un comité chargé du suivi de la conférence en vue de coordonner les recommandations, d'en établir un ordre de priorité et de demander au ministre d'État — Multiculturalisme de présenter un rapport dans six mois.

Nominations

| | |
|----------------|------------------------|
| Marcela Duran | – Ontario |
| Chai Chu | |
| Thompson | – Nouvelle-Écosse |
| Inez Elliston | – Ontario |
| Linda Thompson | – Manitoba |
| Mary Robertson | – Québec |
| Elizabeth Lee | – Colombie-Britannique |

3

À L'INTENTION DE: Programme du multiculturalisme

Proposition de: Maria Theresa Larrain

Appuyée par: Judy Ramirez

Vue la faible représentation que la masse des immigrantes a eue à la présente conférence, nous recommandons:

1. Que des fonds soient débloqués en vue de l'organisation d'une conférence nationale à l'intention de la masse des immigrantes.
2. Que les fonds soient immédiatement débloqués afin qu'un comité puisse commencer à préparer la conférence.
3. Que ce comité soit composé de femmes présentes à la conférence et issues de la masse des immigrantes vivant dans toutes les régions du pays.
4. Que soit formée, à partir de ce comité, une coalition populaire des groupes travaillant avec la masse des immigrantes.

4

À L'INTENTION DE: Affaires extérieures, Emploi et Immigration Canada

Résolution sur le Salvador

Proposition de: Naldi Nomez
Appuyée par: Miriam Habib

L'organisme Women Working With Immigrant Women et ses partisans qui représentent les immigrantes des divers centres du Canada exigent que le gouvernement fédéral prenne position sur la situation salvadorienne sans tenir compte des intérêts des États-Unis ; c'est-à-dire que le gouvernement canadien:

1. appuie le droit fondamental du peuple salvadorien à son auto-détermination;
2. demande que les États-Unis cessent d'apporter leur aide militaire qui est fatale au pays et interrompent toutes formes d'intervention militaire, autant directe qu'indirecte;
3. exhorte le gouvernement du Honduras à ne pas expulser les Salvadoriens qui ont cherché asile dans son pays;
4. passe outre, pour les habitants du Salvador qui veulent obtenir

du Canada le statut de réfugié, aux exigences relatives à l'obtention d'un visa canadien;

5. applique un programme visant à assurer aux réfugiés salvadoriens l'asile au Canada.

5

À L'INTENTION DE: Tous les niveaux de gouvernement fédéral, provincial, municipal

Résolutions sur le financement

Un certain nombre de recommandations relatives aux besoins de fonds ont été passées; elles se résument ainsi:

1. Qu'il existe un besoin permanent pour un financement plus réaliste et de plus longue durée des organismes bénévoles desservant les immigrants et les réfugiés, et que le programme du multiculturalisme leur fournisse un financement de base.
2. Que le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (P.É.A.I.) défraie les services dispensés aux immigrantes vivant au pays depuis plus de trois ans et qui n'ont pas intégré le marché du travail à leur arrivée au Canada parce qu'elles sont restées au foyer à garder leurs enfants.
3. Pour éviter le double emploi, qu'il y ait coordination et planification dans la façon d'aborder la fourniture des services sociaux
 - entre les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux
 - entre les divers ministères provinciaux
 - entre les secteurs public et privé;
 et que tous les organismes gouvernementaux fournissent des explications plus précises sur le financement des organismes communautaires.
4. Que tous les critères de financement du gouvernement soient assouplis de façon à refléter les besoins changeants de la collectivité.

6

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux chargés des services sociaux

Que les ministères provinciaux chargés des services sociaux:

1. soient chargés de coordonner au niveau provincial l'ensemble des services à dispenser à tous les immigrants qui arrivent dans la province;
2. produisent en diverses langues un guide destiné aux nouveaux arrivants.

7

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État, Ministères provinciaux de la culture, des loisirs, etc., Organismes bénévoles

Nous recommandons que les programmes et le matériel visant à sensibiliser les immigrants masculins aux besoins de développement personnel de leur épouse et leurs parentes soient élaborés, traduits, puis distribués aux groupes communautaires et aux agences de service afin qu'ils puissent à leur tour trouver des occasions d'en faire profiter les hommes.

8

À L'INTENTION DE: Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (C.E.I.C.)

Que la C.E.I.C. soit chargée de:

1. fournir aux nouveaux immigrants des interprètes et des services d'information dans les aéroports, les bureaux d'assurance-chômage et les centres d'emploi;
2. mettre en œuvre des programmes d'orientation à l'intention des immigrants qui parlent déjà l'anglais ou le français (par exemple, les Antillais anglophones, les Haïtiens).

9

À L'INTENTION DE: Affaires extérieures

On recommande que le ministère des Affaires extérieures distribue dans les pays étrangers de l'information à jour et beaucoup plus réaliste autant sur la vie au Canada que sur les responsabilités qui incombent aux parrains des immigrants éventuels.

On recommande que les Affaires extérieures consultent la collectivité au moment de prendre des décisions relatives aux politiques et aux programmes qui ont trait aux procédures et à l'information fournie à l'étranger.

10

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État, Santé et Bien-être social Canada, Emploi et Immigration Canada

Citoyens de 2^e ordre

Quoique les immigrants parrainés

puissent devenir citoyens après avoir vécu trois ans au Canada, ils ne sont pas admissibles, à ce moment, à tous les droits et avantages accessibles aux autres citoyens, par exemple, aux services comme l'assistance sociale et, dans certains endroits, aux subventions pour la garde des enfants. Pour éviter que les immigrantes soient considérées comme citoyennes de 2^e ordre, nous recommandons:

1. que les lois et règlements pertinents, notamment la *Loi sur l'immigration* et la *Loi sur la citoyenneté*, soient révisés et modifiés de façon que tous les citoyens aient également accès aux services;
2. qu'il y ait coïncidence entre la période d'accès à la citoyenneté et la période de parrainage;

3. que tous les immigrants reçus aient également accès aux services après avoir vécu trois ans au Canada quel que soit leur statut de citoyen;
4. que les immigrants parrainés âgés de plus de 65 ans soient admissibles aux pensions de vieillesse après avoir vécu trois ans au Canada.

11

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État (Programme du multiculturalisme)

Que le Secrétariat d'État, en vertu de son programme du multiculturalisme, fournisse des fonds pour la traduction de livrets et de documents appelés à informer les immigrants.

12

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux chargés des services sociaux

Garde des enfants

Attendu qu'un meilleur accès à des soins de garderie appropriés et de qualité constitue une condition essentielle à la pleine intégration des immigrantes sur le marché du travail et, de façon générale, à la société canadienne

Nous recommandons:

1. aux ministères provinciaux et aux autorités municipales chargés des services de garderie:
 - d'accroître les places subventionnées pour les soins collectifs et les services de garderie
 - de former le personnel des garderies à travailler avec les enfants immigrants
 - de mettre en œuvre des programmes innovateurs sur la garde des enfants, de façon à répondre à une variété de besoins, comme l'établissement de programmes de garderie à horaire souple et
 - d'octroyer des subventions pour la garde d'enfants aux femmes qui confient leurs enfants à des parents
 - d'instruire le public sur le grand besoin de services de garderie avec, comme but ultime, l'accès universel à ces services
2. à Emploi et Immigration Canada:
 - de fournir gratuitement, dans le cadre de tout programme de formation de Main-d'œuvre Canada, des services de garderie partout où ont lieu des cours de langue et de défrayer le transport

3. aux ministères provinciaux et associations dispensant des services à la famille:
- nous recommandons que les associations chargées de la garde des enfants reconnaissent l'existence, dans une société multiculturelle, de pratiques culturelles diverses sur la façon d'élever les enfants et qu'elles cherchent, en consultation avec les groupes communautaires, à assurer chez son personnel une compréhension de ces pratiques au moyen d'une formation appropriée.

13

À L'INTENTION DE: Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les participants à la conférence recommandent que la Société canadienne d'hypothèques et de logement encourage la création de modèles de maisons innovateurs qui favorisent l'idée de la famille élargie.

14

À L'INTENTION DE: Santé et Bien-être social Canada, Ministères provinciaux chargés des services sociaux, Autorités municipales

Les participants à la conférence recommandent que les organes ci-dessus encouragent et mettent en œuvre des lois qui faciliteront l'établissement de logements "spéciaux" pour les femmes, y compris des maisons de transition et de refuge.

15

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État, Ministères provinciaux chargés de l'habitation

Programme d'éducation du public concernant les questions relatives à l'habitation

Nous recommandons:

1. que les groupes communautaires soient instruits sur le processus politique, de façon à pouvoir prendre l'initiative de développer la collaboration communautaire et de présenter devant les autorités concernées (municipales, provinciales, fédérales) leurs problèmes de logement;
2. que les collectivités/groupes/organismes reçoivent de l'aide pour se doter des structures nécessaires pour assurer leur représentation au sein d'associations, de conseils, de commissions et d'agences œuvrant dans le domaine de l'habitation communautaire;
3. que des fonds soient octroyés pour offrir, dans les collectivités, une éducation publique sur le logement pour les nouveaux arrivants au Canada;
4. que ce programme éducatif s'adresse précisément aux propriétaires, aux responsables de la gestion immobilière, et aux entreprises, et qu'il traite des besoins et des modes de vie des immigrants;
5. que des programmes de financement défraient la traduction en d'autres langues d'une documentation sur l'habitation. (Le "Calgary Housing Registry Project" pourrait servir de modèle.)

16

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État (Programme du multiculturalisme)

Que le Programme du multiculturalisme:

1. mette sur pied un centre d'échange de documentation et de techniques d'apprentissage, ainsi que d'autres programmes visant à aider les immigrantes;
2. entreprenne et publie une enquête à l'échelle nationale menée par les groupes communautaires et portant sur les programmes destinés à favoriser les liens entre les familles immigrantes. Cette enquête comprendrait:
 - une description des programmes
 - les noms et adresses des organismes parrains et des personnes ressources
 - une bibliographie de la documentation disponible.

17

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux chargés de la santé, des services sociaux, de l'administration de la justice; Ministère du solliciteur général, Justice Canada, Santé et Bien-être social Canada

Que les organismes et établissements publics (tels que les hôpitaux, la force policière, la Société de protection de l'enfance) soient chargés, là où le nombre le justifie, de fournir des services multilingues; et, dans les régions où le nombre est insuffisant, que les gouvernements fournissent des fonds aux organismes bénévoles prêts à assurer de tels services.

18

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Qu'Emploi et Immigration Canada, de concert avec les compétences provinciales et municipales, définisse clairement les responsabilités de chacune en matière de bien-être social pour les immigrantes, et que cette information soit transmise à tous les organismes traitant avec les immigrants.

19

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux chargés de l'administration de la justice

On recommande que les ministères provinciaux chargés de l'administration de la justice soient chargés de fournir, dans les cours et les centres de services juridiques, des interprètes et de l'information sur les divers services offerts, et ce en plusieurs langues.

20

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Étant donné la nécessité d'avoir des animateurs sociaux bilingues et des interprètes, on recommande que les restrictions frappant les étudiants étrangers détenteurs d'un visa soient assouplies pour leur permettre de travailler comme animateurs sociaux bilingues et comme interprètes.

21

À L'INTENTION DE: Santé et Bien-être social Canada, Ministères provinciaux de la santé

Hygiène

Non seulement un problème médical, l'hygiène est directement liée aux conditions sociales et économiques qui façonnent la vie des particuliers. Par conséquent, nous estimons que la santé d'un peuple doit être favorisée par le truchement d'un régime sanitaire complet et universel, intégré à un réseau de services sociaux planifiés qui profiterait à la société canadienne en général et aux immigrantes en particulier.

En conséquence, les cinq principes suivants devraient inspirer la formation de notre réseau médico-hospitalier:

1. la santé de notre peuple est l'entière responsabilité de notre société, convenablement représentée par le gouvernement;
2. une protection générale, offerte gratuitement, doit être garantie à tous, sans discrimination;
3. on doit encourager les personnes atteintes de maladies chroniques ou d'invalidité à contribuer à la société, et leur donner la possibilité de le faire;
4. la prévention est l'objectif premier de l'hygiène; et,
5. la population doit participer activement au maintien d'excellentes normes sanitaires individuelles et communautaires.

22

À L'INTENTION DE: Santé et Bien-être social Canada, Ministères provinciaux de la santé, Municipalités

Santé

Attendu que la plupart des médecins et des infirmiers sont formés dans des établissements médicaux situés en Amérique du Nord et attendu qu'existent des différences culturelles majeures en ce qui a trait à l'obstétrique, aux hôpitaux et aux attitudes face aux professionnels de la santé, médecins et infirmiers (ères)

Qu'il soit résolu:

1. que Santé et Bien-être social Canada publie et distribue un document sur les maladies tropicales courantes et leur traitement à tous les médecins et infirmiers (ères);
2. que toutes les immigrantes en âge d'avoir des enfants, accueillies dans les cliniques médicales publiques ou privées, reçoivent immédiatement de l'information sur les soins prénatals et postnatals dans leur langue, s'il y a lieu; que les hôpitaux communautaires mettent en œuvre des programmes d'orientation sur les procédures hospitalières en fournissant, au besoin, des services d'interprétation;
3. que soient tenus, à l'intention des médecins et des infirmiers (ères) (premières personnes avec qui entrent en contact les immigrantes en quête de soins médicaux) des séminaires sur l'hygiène des diverses cultures

auxquels seront invités des individus ou des organismes représentatifs dans la collectivité; et que ces séminaires fassent partie intégrante du réseau médico-hospitalier.

23

À L'INTENTION DE: Santé et Bien-être social Canada

Hygiène - sensibilisation du consommateur

Attendu qu'existe une demande immédiate et permanente pour familiariser les immigrantes avec tous les aspects de la formation sanitaire et de l'hygiène, y compris la nutrition, la prévention des maladies contagieuses, l'immunisation, la contraception et la détection précoce du cancer et autres maladies chroniques;

et attendu que nombre d'immigrantes n'ont pas une connaissance pratique de l'une ou l'autre des langues officielles

Qu'il soit résolu:

1. que le ministère de la Santé et du Bien-être social recueille, dans les provinces et territoires, par l'entremise du gouvernement et des organismes privés, des exemplaires de divers documents sur la santé rédigés dans des langues variées, en vue
 - de déterminer la précision, la pertinence et l'utilité de ces documents;
 - de les distribuer de façon systématique aux immigrantes et aux organismes de services sociaux œuvrant dans le domaine du bien-être des immigrantes;
2. que Santé et Bien-être social passe des contrats avec les organismes communautaires travaillant avec les immigrantes, pour leur faire produire un matériel audio-visuel; qu'il prépare des documents portant sur la santé et, une fois approuvés, qu'il les traduise dans les langues communément parlées par les Canadiens ne connaissant ni l'anglais ni le français;
3. que Santé et Bien-être social soit constamment prêt à traduire et à fournir de tels documents sur la santé à n'importe quel groupe nombreux d'immigrants ou de réfugiés qui arrivent au Canada.

25

À L'INTENTION DE: Santé et Bien-être social Canada, Ministères de la santé

Reconnaissant que les services sanitaires et sociaux actuellement offerts ne répondent pas souvent aux besoins des immigrantes

Qu'il soit résolu:

1. qu'une formation soit donnée aux spécialistes afin de les sensibiliser aux différences culturelles propres aux immigrantes;
2. que des immigrantes soient formées pour œuvrer dans le domaine sanitaire en tant qu'auxiliaires;
3. que des modèles de prévention sanitaire conformes au modèle de traitement médical actuel soient élaborés et mis en valeur; et

24

À L'INTENTION DE: Santé et Bien-être social Canada, Ministères provinciaux de la santé, Emploi et Immigration Canada, Programme du multiculturalisme

Hygiène au foyer et dans la famille

Reconnaissant

- la nécessité de porter au maximum la participation des immigrantes en tant que membres à part entière de la collectivité;
- la nécessité d'instruire et d'informer les immigrantes sur la nutrition, la prévention et la sécurité au foyer;
- l'accroissement des conflits au sein des familles, en raison de l'immigration et de l'adaptation;
- l'isolement, au sein de leur environnement social, des immigrantes ne parlant ni le français ni l'anglais;
- les attitudes paternalistes courantes qu'adoptent de nombreux fournisseurs de services sanitaires face aux immigrantes;
- la nécessité pour les immigrantes d'avoir la maîtrise de leur corps

Nous recommandons:

1. que des organismes communautaires locaux soient financés pour pouvoir élaborer des programmes d'orientation à l'intention des nouveaux arrivants, en leur reconnaissant le droit de conserver les différences fondées sur leurs antécédents culturels;
2. que des soins préventifs, une éducation familiale et des programmes de formation sanitaire soient offerts en permanence grâce à un effort concerté du gouvernement, des organismes communautaires locaux, des media et des immigrantes elles-mêmes.

4. que l'on mette l'accent sur la prévention, à toutes les étapes du processus d'immigration, d'adaptation et d'établissement, et ce dans tous les domaines de la santé mentale et physique, y compris:

- le dépistage précoce et la prise de mesures pertinentes
- l'activité physique et les loisirs
- la planification familiale
- la nutrition
- l'immunisation

en fournissant une orientation et des programmes de formation à quiconque travaille avec les immigrants, en ayant recours, autant que possible, aux connaissances spécialisées et aux ressources des organismes populaires et bénévoles

en assurant une meilleure coordination entre les organismes qui dispensent leurs services aux immigrants

en se servant des connaissances disponibles et en comprenant les problèmes des personnes déracinées

en reconnaissant les différences entre immigrants et groupes de réfugiés au niveau des expériences vécues

en reconnaissant les différences des groupes ethniques

en reconnaissant les répercussions autant du stress qui précède l'immigration que de celui qui se manifeste en période d'établissement.

26

À L'INTENTION DE: Commission des accidents du travail

Que la Commission des accidents du travail et autres organismes qui font valoir la santé et la sécurité au travail intègrent parmi leurs membres et leur personnel des immigrantes chargées d'exercer une surveillance étroite de leurs activités.

27

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux du travail, Travail Canada, Principaux syndicats ouvriers

Même si nombre d'employeurs ont recours à des pratiques d'emploi équitables, il reste que trop nombreuses sont les immigrantes qui se font exploiter. Par conséquent, nous suggérons l'adoption des recommandations suivantes comme

normes minimales d'emploi pour tous les travailleurs:

1. Le temps supplémentaire commence après une journée de huit heures.
2. La semaine normale de travail est fixée à 40 heures.
3. Les congés annuels comptent pour six pour cent du revenu annuel brut ou sont de trois semaines par année, comme en Saskatchewan.
4. Un programme universel d'assurance-accident et d'assurance-maladie est mis sur pied pour protéger tous les travailleurs.
5. Tous les employeurs payent des congés statutaires.
6. Les employés bénéficient de deux pauses-café payées de 15 minutes chacune et d'une pause-repas payée d'une heure.
7. Il faudrait souscrire auprès de compagnies d'assurance des régimes de pension transférables et assurés, normalisés et obligatoires, qui comprennent des dispositions relatives à

l'attribution ou au blocage *immédiat* de la quote-part patronale.

8. Les employeurs sont tenus d'accorder un nombre raisonnable de jours de maladie à tous leurs travailleurs pour une maladie personnelle ou le soin d'enfants malades.

28

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux du travail

On recommande aux ministères provinciaux du travail d'embaucher plus d'inspecteurs chargés d'inspecter systématiquement les lieux de travail; et

on recommande que des amendes substantiellement plus élevées soient imposées toutes les fois qu'on déroge à la loi.

29

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux du travail

On recommande que toutes les normes minimales d'emploi dans les provinces soient appliquées aux emplois nécessitant un permis de travail: les emplois de domestique, par exemple.

30

À L'INTENTION DE: Congrès du Travail du Canada (C.T.C.), Syndicats provinciaux

On recommande que le C.T.C. et les syndicats provinciaux soient chargés d'offrir des services de "counselling" au travail et de dispenser de l'information sur les lois du travail, et on recommande que ces services d'orientation soient obligatoires et ne

soient pas affectés par les compressions budgétaires.

31

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Prestations de maternité de la Commission d'assurance-chômage

En ce qui a trait aux prestations de maternité versées en vertu du programme de la Commission d'assurance-chômage, qu'il soit résolu:

1. que les prestataires demandant des prestations de maternité n'aient pas à satisfaire à des exigences d'admissibilité plus nombreuses que les autres prestataires
2. que les femmes puissent toucher des prestations de maternité de la Commission d'assurance-chômage pendant 20 semaines.

32

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Permis de travail pour les réfugiés

Attendu que les femmes qui demandent l'asile politique une fois au Canada se voient refuser des permis de travail ou un appui financier quelconque pendant la période de deux ou trois mois requise pour le traitement de leur demande

Qu'il soit résolu:

Qu'on leur accorde des permis de travail temporaires ou qu'on mette à leur disposition d'autres moyens de subsistance au moment où elles demandent le statut de réfugié ou d'immigrant, de façon à leur permettre de subsister.

33

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux chargés des services sociaux

On recommande qu'à leur arrivée au Canada, toutes les femmes possédant des permis de travail aient immédiatement accès à tous les services sociaux.

34

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

En ce qui a trait aux domestiques qui viennent au Canada munis d'un permis de travail, on recommande:

1. que l'offre d'emploi signée par l'employeur et Emploi et Immigration Canada porte aussi la signature du domestique, faisant ainsi du document un contrat ayant force de loi;
2. que toutes les femmes munies d'un permis de travail aient la possibilité de demander en territoire canadien leur statut d'immigrant reçu;
3. que le gouvernement canadien mette à la disposition des femmes, dans leur pays d'origine, avant qu'elles ne viennent au Canada, de l'information précise sur les conditions d'emploi et les questions connexes.

35

À L'INTENTION DE: Travail Canada, Ministères provinciaux du travail, Syndicats

Droit syndical

On estime que les droits des travailleurs immigrants, et en particulier des travailleuses immigrantes, sont négligés par les

syndicats canadiens et les ministères provinciaux du Travail. Par conséquent il a été résolu:

1. que les clauses de liberté syndicale devraient être renforcées afin de protéger les travailleurs à toutes les étapes de l'organisation syndicale;
2. que les procédures d'accréditation syndicale devraient être modifiées, de façon que les employeurs ne puissent pas retarder l'accréditation des syndicats de bonne foi;
3. que l'arbitrage soit obligatoire en cas de premier contrat, pour assurer que les nouveaux syndicats obtiennent des contrats et ne soient pas la proie d'employeurs négociant de mauvaise foi;
4. que l'on prévoie la possibilité d'une organisation sectorielle dans le droit du travail;
5. que, dans les ateliers syndicaux, les employés deviennent automatiquement membres du syndicat quand ils sont embauchés;
6. que de l'information sur les droits des travailleurs et sur les syndicats soient transmis par les divers organes de diffusion aux immigrants dans leur langue maternelle;
7. que les syndicats embauchent des immigrantes pour travailler comme organisatrices dans les lieux de travail où les immigrantes sont nombreuses.

36

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux du travail, tous les principaux syndicats

Apprentissage

Attendu que le Canada est aux prises avec d'importantes pénuries de travailleurs qualifiés et que la technologie nouvelle fera disparaître nombre des emplois traditionnellement réservés aux femmes

Attendu que les métiers offrent la possibilité d'un emploi à long terme, de bons salaires et des avantages sociaux

Qu'il soit ainsi résolu que les gouvernements fédéral et provinciaux élaborent un programme de redressement progressif dans le domaine des métiers en prenant les mesures suivantes:

1. embauchage de femmes comme apprentis dans les métiers exercés dans la fonction publique et les sociétés de la Couronne;
2. création d'un régime de subventions financé par le truchement d'une taxe, qui encouragera les employeurs à embaucher et à former des femmes dans le domaine des métiers;
3. adoption de lois *obligeant les employeurs* à enregistrer au Centre d'emploi du Canada de la localité, ou à la Direction de l'apprentissage des gouvernements provinciaux, toutes les places d'apprentis qui sont vacantes de façon à permettre à leurs conseillers d'y diriger des femmes;
4. assouplissement des exigences à satisfaire pour devenir apprenti;
5. enseignement de matières scolaires appropriées conjointement avec la formation et prolongation de la durée du programme d'apprentissage de façon à permettre les études scolaires;
6. extension des programmes de redressement progressif de façon à accroître le nombre de femmes apprentis dans les métiers qui traditionnellement étaient vraiment réservés aux hommes.

37

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada, Ministères provinciaux du travail, Commissions de la fonction publique fédérale et provinciales

Action Positive

Attendu que nombres d'immigrantes sont confinées à des emplois peu rémunérateurs et sans avenir

Attendu que les accents, la race et (ou) les autres marques culturelles peuvent souvent empêcher quelqu'un d'être embauché ou promu

Attendu que peuvent faire défaut chez les immigrantes la formation scolaire et spécialisée, les compétences linguistiques et les ressources financières leur permettant d'obtenir une formation ultérieure

(suite à la page 14)

38

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Attendu que la langue est l'outil fondamental dont les femmes doivent se munir pour participer activement à notre société, nous recommandons:

1. que le gouvernement fournisse des allocations de subsistance aux immigrantes parrainés qui intégreront la population active et qui ont besoin, à temps partiel ou à temps plein, d'une formation en anglais ou en français langue seconde;
2. que soit modifiée la Loi sur l'assurance-chômage, de façon que les immigrantes soient admissibles aux prestations pendant qu'elles suivent des cours de langue.

Qu'il soit par conséquent résolu:

1. que les gouvernements fédéral et provinciaux favorisent plus énergiquement l'action positive auprès des organismes communautaires, de façon à encourager les immigrantes à se prévaloir des possibilités de formation ou d'emploi dans les domaines traditionnellement réservés aux hommes;
2. que les gouvernements fédéral et provinciaux obligent *tous* les employeurs, soit les
 - services publics fédéraux et provinciaux
 - sociétés de la Couronne
 - organismes fédéraux et provinciaux
 - employeurs du secteur privé (par le respect des clauses des contrats) à mettre en œuvre des programmes d'action positive, obligatoires à l'intention des femmes;
3. que les immigrantes et les néo-Canadiennes constituent un groupe cible spécial pour les programmes d'action positive s'adressant aux femmes;
4. que la formation en milieu de travail constitue la principale mesure spéciale d'action positive, plutôt que de favoriser des femmes qui possèdent déjà les compétences ou les références appropriées. De plus, les immigrantes devraient pouvoir, au besoin, suivre des cours gratuitement hors du milieu de travail;
5. que les gouvernements fédéral et provinciaux remboursent aux employeurs le coût de la formation, qui comprend entre autres le salaire des personnes chargées de la formation, les congés d'étude payés, les coûts de remplacement du personnel, etc.

39

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État

Nous recommandons:

La création d'un établissement fédéral-provincial, d'une fondation ou d'un organisme du même genre qui s'occuperait de l'apprentissage linguistique chez les adultes et dont les objectifs seraient les suivants:

1. rehausser les normes et encourager l'uniformité de la formation linguistique donnée, au Canada, aux immigrants et aux réfugiés;
2. concevoir et dispenser une formation reconnue et uniforme pour les moniteurs d'anglais ou de français, langue seconde, et prendre les mesures nécessaires pour l'accréditation de ces moniteurs;

40

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada, Ministères provinciaux de l'éducation

Nous recommandons:

1. que l'on encourage les immigrants à tirer profit de la formation en français ou en anglais, langue seconde, et des cours de perfectionnement et qu'on leur donne les moyens de le faire, en leur fournissant une

3. mener des recherches et se tenir au fait des nouveaux développements dans les autres pays;
4. tenir des séminaires et des réunions partout au Canada en vue d'encourager l'échange d'information entre les provinces et les organismes bénévoles.

aide financière comprenant une allocation de subsistance et les frais de transport;

2. que les gouvernements provinciaux assument la responsabilité de veiller à ce que les établissements d'enseignement et de formation des adultes soient incités à offrir leurs services aux étudiants handicapés ou invalides et à ce qu'ils disposent des moyens nécessaires pour ce faire.

41

À L'INTENTION DE: TESL Canada
Ministères provinciaux de l'éducation

Il est recommandé, compte tenu des besoins particuliers de certaines catégories d'étudiants tels que les immigrants adultes, que les professeurs qui enseignent l'anglais et le français, langue seconde, soient capables de s'exprimer couramment dans la langue de leurs élèves.

42

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État, Emploi et Immigration Canada, Ministères provinciaux de l'éducation et du travail

Il est recommandé que les gouvernements fédéral et provinciaux accordent une aide financière conjointe aux employeurs afin de les inciter à offrir des cours d'anglais ou de français, langue seconde, aux travailleurs immigrés sur le lieu de travail, aux femmes en particulier, ou à accorder à ces mêmes travailleurs des congés payés pour participer à ces cours de langue.

43

À L'INTENTION DE: Employeurs, Unions des ouvriers du vêtement (UIOVD),
Chambres de commerce

Considérant que la connaissance d'une langue et la possibilité de communiquer améliorent le rendement et la productivité du travailleur, nous recommandons que les sociétés employant en majeure partie des immigrantes se chargent d'assurer leur orientation et de leur offrir des cours d'anglais et de français, langue seconde, sur le lieu de travail.

44

À L'INTENTION DE: Syndicats

Il est recommandé que les syndicats négocient avec les employeurs des conventions collectives prévoyant le recrutement d'enseignants et la mise sur pied de cours d'anglais et de français, langue seconde, sur le lieu de travail ou l'octroi de congés payés aux travailleurs immigrés afin qu'ils puissent participer à ces cours; il est recommandé en outre que les syndicats se chargent, dans une certaine mesure, d'offrir une aide et des incitations financières aux travailleurs, particulièrement aux immigrantes, afin qu'ils profitent des cours d'anglais ou de français, langue seconde.

45

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada, Ministères provinciaux de l'éducation, Professeurs d'anglais, langue seconde

Que l'on encourage les responsables de programmes de formation

linguistique d'Emploi et Immigration Canada (C.E.I.C.) et des autres établissements d'enseignement à élargir leurs programmes de cours d'anglais ou de français, langue seconde, afin d'y inclure l'enseignement de l'anglais et du français pratiques mettant l'accent sur les aptitudes sociales, les méthodes de prospection du marché du travail, la terminologie spécialisée des emplois cibles et le rendement et l'adaptation professionnels, sans oublier par ailleurs la grammaire et la syntaxe.

46

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Les participants à la conférence appuient fortement l'idée d'une politique de formation linguistique coordonnée comme l'a annoncé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration lorsqu'il a pris la parole à la conférence le 21 mars dernier. Pour élaborer une telle politique, il importe de consulter tous les organismes gouvernementaux intéressés et particulièrement les organisations communautaires s'intéressant à la question.

47

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada, Secrétariat d'État, Ministères provinciaux de l'éducation, Ministères provinciaux des collèges et universités

Il est recommandé que la Commission de l'Emploi et de l'Immigration, le Secrétariat d'État, les ministères de l'éducation et les ministères des collèges et universités assurent le transport des immigrants

vivant en région rurale afin qu'ils puissent suivre des cours d'anglais ou de français, langue seconde.

48

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État (Programme du multiculturalisme), Ministères provinciaux de l'éducation et autres établissements chargés d'offrir des cours d'anglais ou de français, langue seconde

Il est recommandé:

1. que les organismes de financement apportent leurs contributions aux programmes d'enseignement de l'anglais ou du français, langue seconde, mis sur pied au niveau local, notamment ceux qui sont organisés sur le lieu de travail, ceux qui s'adressent aux femmes au foyer, et ceux qui sont donnés dans le cadre de programmes de préparation à la formation professionnelle, etc.;
2. que l'on subventionne la réalisation par les organisations communautaires d'instruments pédagogiques destinés à l'enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde et qui tiennent compte des besoins et des vœux des étudiants.

49

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux chargés d'assurer l'enseignement des langues

Il est recommandé:

1. que l'enseignement de l'anglais ou du français, langue seconde, soit considéré comme une responsabilité du gouvernement et non pas comme une responsabilité du secteur bénévole. Il est recommandé que

les professeurs de langue soient convenablement rémunérés pour leur travail;

2. que l'on mette sur pied un programme novateur de formation de professeurs d'anglais ou de français, langue seconde, afin de permettre aux moniteurs qui travaillent actuellement de façon bénévole de développer leurs aptitudes et de devenir des professeurs de langue compétents et rémunérés.

50

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Il est recommandé:

1. que tout le personnel de la C.E.I.C. offrant des services directs aux clients reçoive une formation spécialisée qui les sensibilise aux besoins des immigrantes; et en outre
2. que des travailleurs d'origine ethnique de la communauté possédant les connaissances et l'expérience nécessaires participent, à titre de personnes ressources, à des tels programmes de formation.

50

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Il est recommandé que l'on assouplisse les conditions d'octroi de visas aux étudiants étrangers afin de leur permettre de travailler comme professeurs bilingues d'anglais et de français, langue seconde, auprès des groupes qui ont besoin de leurs services.

52

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Préparation à l'emploi

Il incombe au gouvernement fédéral de prendre les dispositions nécessaires pour permettre à l'ensemble de la main-d'œuvre de se réaliser pleinement sur le plan professionnel.

Par conséquent, il est recommandé que l'admissibilité des immigrants à tous les programmes et services de préparation à la vie professionnelle parrainés et subventionnés par le gouvernement fédéral soit déterminée uniquement en fonction de leur période de résidence au Canada.

53

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Compte tenu de l'absence de données sur la situation professionnelle et les possibilités d'emploi des femmes immigrantes et réfugiées au Canada, et compte tenu également des difficultés que posent la mise au point et l'évaluation de programmes de préparation à la vie professionnelle à l'intention des immigrantes sans les renseignements de base pertinents

Il est recommandé:

1. que la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada effectue une vaste étude qui permettrait de déterminer systématiquement les compétences, le degré d'instruction et le niveau de formation des immigrantes et des réfugiées qui arrivent au Canada;
2. que cette étude soit entreprise en étroite collaboration avec les organismes communautaires servant les immigrantes et les femmes réfugiées;
3. que cette étude serve à déterminer dans quelle mesure les programmes de formation linguistique et professionnelle existants répondent aux besoins des immigrantes et des réfugiées en matière d'emploi. En outre, il est recommandé que cette étude comporte une analyse des éléments suivants:
 - les types d'occupations qui échoient actuellement aux immigrantes et aux réfugiées au Canada,
 - les liens entre leurs occupations actuelles d'une part, et les compétences et la formation qu'elles possédaient à leur arrivée au Canada et celles qu'elles ont acquises depuis leur arrivée au pays, d'autre part,
 - leurs antécédents professionnels dans leur pays d'origine,
 - les difficultés que connaissent les immigrantes et les réfugiées lorsqu'elles cherchent à faire reconnaître leur statut professionnel au Canada,
 - une analyse de la demande sur le marché du travail canadien par rapport aux compétences et à la formation que possèdent les immigrantes;

4. que cette étude serve à apporter des changements aux politiques et programmes actuels de façon que la société canadienne tire mieux profit des compétences et de la formation des immigrantes et des réfugiées.

54

À L'INTENTION DE: Programme du multiculturalisme, Ministères provinciaux de la culture, des services sociaux ainsi que ceux chargés du multiculturalisme

Étant donné qu'Emploi et Immigration Canada a pour politique à l'heure actuelle d'amener les immigrants, les réfugiés en particulier, à s'établir dans des régions isolées où aucun service ne leur est offert, il est recommandé que les services d'accueil et d'orientation dont bénéficient habituellement les immigrants dans les plus grandes agglomérations soient rendus accessibles aux familles d'immigrants des régions isolées. Le programme du multiculturalisme du Secrétariat d'État et les ministères provinciaux responsables des services sociaux et de l'intégration des immigrants devraient prévoir des fonds pour que des travailleurs sociaux parlant couramment la langue des immigrants puissent rendre visite à ces derniers au moins une fois par mois, tant que cela sera nécessaire.

55

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État, Ministères provinciaux de l'éducation et des collèges et universités, Associations professionnelles, Emploi et Immigration Canada

Il est essentiel que l'on se penche sur les problèmes et les questions concernant les immigrantes et le perfectionnement professionnel. Il est recommandé:

1. Que le gouvernement encourage fortement les associations professionnelles et les organismes directeurs à mettre au point des programmes de formation adéquats à l'intention des immigrantes possédant déjà une formation professionnelle, programme qui serait axé sur les besoins du marché du travail.
2. Que le gouvernement fédéral et les ministères de l'éducation offrent des incitations financières pour:
 - des cours avancés d'anglais ou des cours d'anglais technique;
 - le perfectionnement professionnel des immigrantes possédant déjà une formation professionnelle.

56

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Nous recommandons que l'inscription des immigrants adultes aux divers programmes de formation parrainés par la C.E.I.C. repose sur une évaluation raisonnable et juste de leurs études ou formation antérieure et, s'il y a lieu, sur une appréciation de leur maîtrise de l'anglais ou du français; en tenant compte du type de formation actuellement exigé dans les domaines professionnels choisis.

57

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Il est recommandé que la C.E.I.C., dans le cadre de ses accords

contractuels avec les employeurs portant sur la formation en cours d'emploi, fasse en sorte de dissuader ces derniers de renvoyer les stagiaires du programme de formation industrielle de la Main-d'œuvre du Canada, lorsque cesse le versement des subventions allouées à leur égard.

58

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Étant donné que les immigrantes sont gravement désavantagées au niveau des services de préparation à la vie professionnelle, il est recommandé qu'en plus des postes de coordinateurs régionaux de l'emploi des femmes:

1. un membre du personnel de chaque bureau régional de la C.E.I.C. soit nommé comme conseiller au sujet ou auprès des immigrantes afin de s'assurer que tous les services et programmes de la C.E.I.C. leur sont accessibles;
2. tout le personnel de la C.E.I.C. assurant des services directs à la clientèle reçoive une formation spéciale qui le sensibilise aux besoins des immigrantes; et
3. ces agents s'assurent que les immigrantes sont au courant de tous les programmes mis en œuvre à leur intention par la C.E.I.C., les autorités provinciales et d'autres organismes locaux, et en tirent profit;
4. la C.E.I.C. mette à la disposition des groupes communautaires des listes à jour de personnes-ressources et de leur spécialisation dans chaque bureau de la commission.

59

À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada, Direction générale du développement de l'emploi

Considérant que de nombreuses immigrantes sont confinées dans des emplois mal payés et ont très peu de possibilités d'apprendre une langue officielle et d'acquérir la formation qui leur permettrait d'obtenir de meilleurs emplois, qu'il soit arrêté que la direction générale du développement de l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada financera en priorité la mise sur pied et l'exécution de projets d'emploi dans la collectivité susceptibles d'offrir aux immigrantes installées dans les diverses régions du Canada des possibilités d'emploi et des programmes de formation étendus. Ces programmes de formation devraient comporter des cours de préparation à la vie active, l'enseignement de l'anglais ou du français, langue seconde, la formation en cours d'emploi et le placement.

60

À L'INTENTION DE: Conseils scolaires, Ministères provinciaux de l'éducation

Nous recommandons:

1. que l'on institue une procédure d'accueil spéciale pour les enfants qui entrent dans une école canadienne pour la première fois, c'est-à-dire que ces enfants soient accueillis par des gens qui parlent leur propre langue ou qui sont au fait de leurs besoins culturels spéciaux;
2. que tous les établissements scolaires canadiens tiennent pleinement compte et reconnaissent la valeur de l'éducation que ces enfants ont

reçue dans leurs pays d'origine, de leur patrimoine culturel, de leurs résultats scolaires dans leur propre langue et dialecte; et

3. que l'on offre des programmes de rattrapage à tous les enfants nouvellement arrivés au Canada ayant des lacunes dans leur éducation.

61

À L'INTENTION DE: Commission fédérale des droits de la personne, Secrétariat d'État

Étant donné que dans l'ensemble du Canada on administre encore des tests d'intelligence aux enfants immigrants à des fins d'orientation et de placement dans des établissements scolaires, et compte tenu des risques de préjugés culturels que comportent ces tests, comme l'ont démontré de nombreuses études;

nous recommandons que l'on adopte une loi fédérale dispensant les enfants d'immigrants de subir les tests de routine servant à déterminer le niveau d'aptitude des élèves d'établissements scolaires, sauf lorsque ces tests sont administrés à des fins de diagnostic dans des cas bien précis et sous réserve que l'on ait au préalable soigneusement étudié les aspects culturels et les problèmes d'adaptation en jeu.

62

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État

Le Secrétariat d'État devrait accepter, en vertu de nouvelles ententes sur l'enseignement des langues conclues avec les provinces, de partager le coût de l'enseignement de l'anglais ou du français, langue seconde, pour tous les enfants immigrants et enfants nés de

parents immigrants. L'enfant devrait recevoir cet enseignement pendant au moins quatre ans.

63

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux chargés des langues ancestrales, Programme du multiculturalisme, Ministères provinciaux de l'éducation

Le fait de parler une langue autre que le français ou l'anglais ou un dialecte de l'anglais ou du français représente un avantage et devrait être encouragé. Par conséquent, nous recommandons:

1. que l'on encourage les enfants immigrants et les enfants d'immigrés à utiliser et conserver leur langue maternelle pour communiquer avec leurs parents, et ce, par le biais des mesures suivantes:
 - que l'on appuie les programmes existants de langues ancestrales, les programmes de langues d'origine et les programmes de culture noire, et la création de nouveaux programmes;
 - que les ministères provinciaux de l'éducation mettent en œuvre des programmes d'enseignement des langues ancestrales ainsi que des programmes visant à sensibiliser les enseignants à l'importance de cette question;
 - que le programme du multiculturalisme du Secrétariat d'État lance une campagne pour attirer l'attention du public sur l'importance de conserver sa langue maternelle.

64

À L'INTENTION DE: Multiculturalisme, Ministères provinciaux de l'éducation

Que la Direction du multiculturalisme du Secrétariat d'État subventionne et prépare, en consultation avec les ministères provinciaux de l'éducation, des brochures dans différentes langues décrivant en termes simples:

- le système scolaire canadien
- les droits des parents
- les droits des enfants
- les questions qu'il importe de poser aux enseignants en matière d'éducation
- les cours d'anglais ou de français, langue seconde, offerts aux enfants.

Ces brochures devraient être disponibles dans les centres communautaires ethniques, sur le lieu de travail, dans les classes du gouvernement où sont dispensés des cours d'anglais ou de français, langue seconde, et dans les ambassades canadiennes.

65

À L'INTENTION DE: Organisations ethnoculturelles

Que les organisations ethnoculturelles exercent des pressions auprès du Conseil des ministres de l'éducation, de la *National Association of Trustees* et des conseils scolaires afin que ceux-ci mettent sur pied des groupes d'études sur les relations interraciales et le multiculturalisme dans tous les conseils scolaires du Canada.

66

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État, Ministères provinciaux de l'éducation

Que l'on encourage la mise en œuvre de programmes d'échanges culturels destinés aux enfants entre les différentes provinces et avec d'autres pays si possible, et que de jeunes autochtones puissent y participer également.

67

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux de l'éducation, Conseils scolaires, Écoles normales

Que l'on institue, dans le cadre des programmes de formation d'enseignants et de conseillers, des cours obligatoires sur le multiculturalisme et le racisme afin de faciliter l'insertion en milieu scolaire des enfants immigrants et des enfants d'immigrés.

68

À L'INTENTION DE: Secrétariat d'État (Programme du multiculturalisme), Ministères provinciaux de l'éducation

Il est recommandé que l'on affecte des crédits suffisants à l'élaboration de matériel pédagogique de caractère multiculturel.

69

À L'INTENTION DE: Conseil des ministres de l'éducation Organisations ethnoculturelles

Il est recommandé que l'on élabore des énoncés de principe portant sur l'élimination, dans l'ensemble du système scolaire, du matériel pédagogique raciste et sexiste.

70

À L'INTENTION DE: Conseils scolaires, Gouvernements provinciaux et municipaux (parcs et loisirs)

Que les commissions scolaires et le service des parcs et loisirs unissent leurs efforts pour mettre au point des programmes de cours du soir et de cours d'été répondant aux besoins des enfants immigrants et des enfants d'immigrés.

71

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux de l'éducation Conseils scolaires

Que l'on offre à tout le personnel des établissements scolaires des programmes d'orientation multiculturelle en cours d'emploi afin qu'il soit davantage en mesure de répondre aux besoins particuliers des familles d'immigrants.

72

À L'INTENTION DE: Ministères provinciaux de l'éducation

Que les ministères de l'éducation modifient la période obligatoire de résidence d'un an, qui restreint, pour les immigrants, l'accès aux établissements d'enseignement et à une aide financière; et qu'en outre, les femmes mariées puissent se prévaloir de ces possibilités d'accès à l'éducation au même titre que les hommes mariés.



À L'INTENTION DE: Emploi et Immigration Canada

Étude des demandes présentées par des personnes appartenant à la catégorie de la famille

Même si l'ordre du jour de la conférence ne prévoyait pas d'atelier sur le processus d'immigration comme tel, les participants ont estimé que ce sujet valait la peine qu'on s'y attarde. C'est ainsi que, le vendredi soir, les personnes intéressées se sont réunies pour discuter d'immigration et, après avoir étudié le document préparé par Mme Barbara Jackman à ce sujet, ont convenu d'en adopter intégralement les recommandations.

Il est donc à noter que la recommandation suivante a été tirée directement du document de Mme Jackman et qu'elle a été adoptée telle quelle à la plénière du dimanche matin.

L'alinéa 3c) de la *Loi sur l'immigration de 1976* stipule que l'un des principaux objectifs de l'immigration canadienne est "de faciliter la réunion au Canada des citoyens canadiens et résidents permanents avec leurs proches parents de l'étranger". Le système actuel entraîne des retards et des frais inutiles pour la Commission de l'immigration et les familles concernées tout en imposant des contraintes injustifiées aux candidats.

La commission n'a évidemment pas les moyens de régler tous les problèmes, comme les retards du courrier et les lacunes des dossiers tenus dans un certain nombre de pays. En outre, il y a toujours des personnes qui tentent de tirer profit du système, ce qui complique la tâche des agents des visas chargés d'évaluer les différents cas. Cela étant dit, il reste que la commission est en mesure de modifier d'autres facteurs et elle devrait le faire afin de faciliter la réunion des familles et leur éviter des contraintes à n'en plus finir. Elle devrait s'occuper des problèmes les plus urgents qui découlent du fait qu'elle néglige:

- d'accorder la priorité aux demandes des personnes appartenant à la catégorie de la famille;
- de répartir le personnel et les bureaux à l'étranger en fonction de la demande et des besoins;
- d'élaborer des méthodes permettant de résoudre les problèmes sans nécessairement avoir recours à la procédure d'appel prévue par la *Loi sur l'immigration de 1976*;
- de veiller à l'établissement et au bon fonctionnement d'une procédure d'appel efficace en cas de rejet d'une demande;
- d'établir des mécanismes de communication convenables entre les agents au Canada et les agents des visas à l'étranger;
- de reconnaître les liens familiaux de fait; et
- de faciliter la réunion des familles de réfugiés sans les obliger à satisfaire aux exigences normales à l'extérieur du Canada;

- de reconnaître effectivement et de faciliter les demandes présentées en faveur de parents aidés.

La mise en œuvre des recommandations suivantes par la commission réduirait les problèmes actuels et profiterait aux familles concernées tout en améliorant l'image de la commission.

A) Ordre de priorité des demandes

L'article 3 du règlement fixe l'ordre de priorité de l'étude des demandes de visa d'immigrant:

- a) les personnes appartenant à la catégorie de la famille, les réfugiés au sens de la Convention cherchant à se réinstaller, et les membres des catégories de personnes désignées;
- b) les personnes qui possèdent les compétences voulues pour exercer un emploi dans une profession désignée;
- c) les personnes qui ont un emploi réservé au Canada;
- d) les entrepreneurs;
- e) les retraités et les travailleurs autonomes;
- f) les personnes qui obtiennent plus de huit points d'appréciation pour la demande dans la profession;
- g) les personnes qui obtiennent au moins quatre mais pas plus de huit points d'appréciation au titre de la demande dont fait l'objet la profession qu'elles exercent et
- h) tous les autres immigrants non visés aux alinéas a) à g).

L'ordre de priorité de la commission n'est pas celui du règlement. Les demandes des personnes appartenant à la catégorie des entrepreneurs constituent l'une des infractions les plus flagrantes. Il suffit d'examiner brièvement le Guide de l'immigration pour constater que l'on encourage l'agent des visas à faciliter et accélérer l'étude de ces demandes. C'est ce qui se produit en réalité, la plupart des entrepreneurs bénéficiant en outre du privilège d'être autorisés à entrer et à demeurer au Canada pendant que leur demande est étudiée à l'étranger.

De plus, comme l'a déjà souligné le directeur du Bureau de l'hémisphère occidental du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, M. G.P. Schroh, les demandes des visiteurs en possession d'un permis de séjour pour étudiant ou d'un permis de travail sont étudiées dans certains pays avant celles des personnes appartenant à la catégorie de la famille:

"De plus, durant l'été, plusieurs de nos postes des Antilles doivent étudier un très grand nombre de demandes de personnes désirant poursuivre des études au Canada et de travailleurs agricoles qui viennent au Canada à titre temporaire en vertu des programmes des travailleurs agricoles saisonniers. Il faut accorder la priorité aux demandes de ces personnes qui ont des échéances très rigides à respecter, à savoir le début des cours pour les étudiants et le temps de la moisson pour les travailleurs."

(Lettre du 31 octobre 1979 [HQ5-03344])

Même si l'importance du facteur temps est évidente, il n'en demeure pas moins que la commission n'a fait aucun effort apparent pour accroître le personnel aux périodes de pointe de façon à ne pas négliger les demandes des personnes appartenant à la catégorie de la famille. Comme l'a également souligné M. Schroh dans la même lettre:

"Cet été (c'est-à-dire l'été 1979), le gouvernement ayant décrété un gel des ressources, nos bureaux à l'étranger n'ont pu engager de personnel pour

remplacer les personnes qui avaient décidé de quitter leur emploi. Ces démissions ont créé une pénurie d'employés dans plusieurs de nos bureaux des Antilles durant la saison la plus occupée, ce qui les a empêchés d'offrir leur service habituel."

Recommandation N° 1

LES DEMANDES DE VISA D'IMMIGRANT DEVRAIENT ÊTRE ÉTUDIÉES EN FONCTION DES PRIORITÉS PRÉVUES PAR LE RÈGLEMENT SUR L'IMMIGRATION.

Recommandation n° 2

LA COMMISSION DEVRAIT CRÉER UNE ÉQUIPE D'AGENTS DONT LA MISSION SERAIT DE SATISFAIRE AUX BESOINS SAISONNIERS OU SPÉCIAUX DE CERTAINS PAYS, DE FAÇON QUE LES DEMANDES DE VISA D'IMMIGRANT PUISSENT CONTINUER D'ÊTRE ÉTUDIÉES NORMALEMENT EN FONCTION DES PRIORITÉS ÉTABLIES.

B) Répartition des bureaux des visas et du personnel

Le délai d'étude des demandes diffère considérablement d'un pays à l'autre, comme le montrent les statistiques dont la commission disposait en mai 1980:

Délai normal d'étude des demandes (en jours)

| Pays | Catégorie familiale | Parent aidé | Indépendant |
|-------------------------|---------------------------|-------------|-------------|
| Trinidad et Tobago | 462 | 546 | 728 |
| Guyane | 518 | 728 | 742 |
| Inde (New Delhi) | 203-413 | 469 | 469 |
| Bangladesh et Sri Lanka | 301 (Bang.) 266 (S.L.) | 245 | 245 |
| États-Unis | | | |
| Buffalo | 98 | 273 | 273 |
| New York | 116 | 92 | 136 |
| Écosse (Glasgow) | 79 | 112 | 115 |
| Angleterre (Londres) | 71 | 100 | 120 |
| Colombie (Bogota) | 261 | 281 | 281 |
| Venezuela | 397 | 416 | 413 |
| Équateur | 362 | 389 | 386 |
| Koweït | 450 | 450 | 450 |
| Pakistan (Islamabad) | 222 | 187 | 170 |
| Philippines (Manille) | 350 | 364 | 364 |
| Jamaïque (Kingston) | 271 | 271 | 285 |
| Russie (Moscou) | 131 | 131 | |
| Kenya (Nairobi) | 203 | 203 | 224 |
| Zaïre | 637 | | |

On constate que les demandes provenant des États-Unis et des îles Britanniques sont traitées très rapidement, alors que celles qui émanent par exemple de l'Inde, des Antilles et de l'Amérique latine prennent inexplicablement, et de plus en plus, beaucoup trop de temps.

Ces écarts importants découlent en grande partie du défaut de la commission de répartir ses installations et son personnel en fonction de la demande. Par exemple, pour cinq bureaux de l'immigration au Royaume-Uni et dix aux États-Unis, il n'y en a qu'un seul en Inde qui, bien qu'il soit le troisième en importance à l'étranger, comme l'a souligné M. Axworthy, dessert huit autres territoires. Des six bureaux de l'Afrique, l'un dessert 23 autres territoires et deux sont en Afrique du Sud. L'Amérique du Sud au complet ne compte que trois bureaux. L'Europe est bien représentée, avec quatre bureaux pour la France seulement, et deux en Allemagne.

Comme le soulignaient les études préparatoires au Livre vert, la nature des flux d'immigration vers le Canada a évolué au cours des 20 dernières années. Alors qu'auparavant les immigrants provenaient en majorité des pays européens, de nos jours ce sont les pays du tiers monde tels que l'Inde, l'Amérique latine et les Antilles qui constituent la principale source d'immigration. La commission n'a pas déménagé de bureaux et n'en a pas ouvert de nouveaux pour satisfaire à la demande et aux besoins. Elle n'a pas non plus ajouté de personnel, même dans les bureaux des visas existants, pour satisfaire à la demande.

Comme le souligne la lettre de M. Schroh, le bureau de Port of Spain manquait de personnel durant l'été 1979. Rien n'a été fait pour fournir du personnel temporaire en vue de venir à bout de la charge de travail, même s'il faut généralement compter un minimum de 18 mois pour l'étude des demandes présentées à ce bureau.

Il semble également que le bureau des services médicaux de l'immigration de Port of Spain soit le seul à s'occuper des certificats médicaux de tous les demandeurs de visa provenant des Antilles et de l'Amérique latine. Il faut maintenant compter au moins cinq mois pour obtenir un certificat médical à cause du manque de personnel médical compétent. Comme le certificat n'est plus valide après six mois, le candidat doit passer un autre examen médical, ce qui prolonge sa période d'attente et nécessite d'autres dépenses personnelles.

La commission est au courant de ces problèmes depuis longtemps et il semble qu'elle ait choisi de les ignorer. Si elle désire soutenir qu'elle traite tous les candidats de façon égale sans tenir compte de leur pays d'origine, elle doit veiller à ce que toutes les demandes soient étudiées rapidement et dans un délai uniforme.

Recommandation N° 3

IL FAUT MODIFIER LA RÉPARTITION DES BUREAUX DES VISAS ET DU PERSONNEL DE FAÇON À RÉPONDRE À LA DEMANDE ET AUX BESOINS ACTUELS.

C) Manque de possibilité de répondre aux objections des bureaux des visas

Lorsqu'un agent des visas décèle un problème dans une demande, il choisit généralement de la rejeter. La seule solution de rechange est alors d'en présenter une autre ou, dans le cas d'une demande parrainée par un citoyen, d'interjeter appel devant la Commission d'Appel de l'immigration, ce qui demande une période d'attente considérable avant que l'appel ne soit entendu. Quant à la personne qui présente une deuxième demande, elle ne doit pas s'attendre à ce que celle-ci soit nécessairement étudiée plus rapidement. Le recours à la procédure d'appel et la présentation d'une nouvelle demande entraînent des frais additionnels et souvent inutiles pour la commission et les candidats.

On résoudrait rapidement bien des problèmes en demandant aux agents des visas de révéler aux clients les objections relatives à leur demande et de leur

donner la chance d'y répondre avant de décider de la rejeter. Par exemple, l'agent des visas rejette la demande si le parent au Canada et le parent à l'étranger ont fourni des renseignements contradictoires. Pourtant il est souvent facile d'expliquer ces contradictions. Dans bien des cas également, il se pose des problèmes de documents. En règle générale, l'agent des visas rejette alors tout simplement la demande pour défaut de produire les documents nécessaires, plutôt que de tenter d'aider le candidat à les obtenir. En outre, il semble que les bureaux à l'étranger aient tendance à demander les documents en série ou encore à demander certains documents et à les juger ensuite insuffisants une fois fournis. Chaque bureau des visas devrait fournir au départ la liste complète des documents qu'il estime nécessaires.

Nous suggérons en somme que l'agent des visas facilite la tâche des candidats au lieu de la compliquer.

En fait, les tentatives actuelles de réponse aux objections pour éviter d'aller en appel ou de présenter une nouvelle demande sont souvent faites au détriment du candidat. Les observations faites à partir du Canada retardent l'étude de la demande. À Port of Spain, New Delhi et Hong Kong, on retire le dossier de la filière ordinaire afin de répondre aux observations, lui enlevant du même coup sa priorité originale.

Recommandation N° 4

ON DEVRAIT DEMANDER AUX AGENTS DES VISAS DE PRÉSENTER LES OBJECTIONS RELATIVES À UNE DEMANDE DE VISA D'IMMIGRANT AU(X) MEMBRE(S) DE LA FAMILLE À L'ÉTRANGER AINSI QU'AU(X) MEMBRE(S) DE LA FAMILLE CITOYEN(S) CANADIEN(S) OU RÉSIDENT(S) PERMANENT(S) AU CANADA ET CE, PAR L'INTERMÉDIAIRE DU BUREAU DU CANADA. ON DEVRAIT DONNER À CES PERSONNES LA CHANCE DE RÉPONDRE À TOUTES LES OBJECTIONS AVANT DE PRENDRE LA DÉCISION DE REJETER LEUR DEMANDE.

Recommandation N° 5

TOUTES LES DEMANDES DEVRAIENT CONSERVER LEUR PRIORITÉ ORIGINALE, QUE DES OBSERVATIONS OU DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SOIENT ADRESSÉES OU NON AU BUREAU DES VISAS.

Recommandation N° 6

ON DEVRAIT DEMANDER AUX AGENTS DES VISAS DE FOURNIR DÈS LE DÉBUT AUX CANDIDATS LA LISTE DES DOCUMENTS REQUIS SUR LE TERRITOIRE EN QUESTION.

D) Communications entre les bureaux des visas et les bureaux au Canada

Les bureaux à l'étranger n'accusent actuellement pas réception des demandes ou des renseignements additionnels que leur transmettent les centres d'immigration du Canada. L'accusé de réception devrait être obligatoire. Il est évident que les agents au Canada n'ont aucun moyen de savoir si les documents sont arrivés et si la demande est effectivement à l'étude. On peut ainsi perdre des mois à attendre. Les agents au pays sont également incapables d'aviser les candidats de l'état de leur demande.

En outre, l'agent de l'immigration qui envoie une note de service à un bureau à l'étranger particulièrement occupé pour demander ou fournir des renseignements relatifs à une demande attend souvent de quatre à six mois avant de recevoir une réponse. L'effort fait par l'agent de l'immigration pour faciliter la demande entraîne donc un délai additionnel. Même s'il est beaucoup plus rapide, le service télex est utilisé le moins possible à cause des dépenses qu'il nécessite.

Recommandation N° 7

IL DEVRAIT ÊTRE NORMAL QUE CHAQUE BUREAU DES VISAS ACCUSE RÉCEPTION PAR TÉLEX DES NOTES DE SERVICE ET DES DOCUMENTS RELATIFS À UNE DEMANDE.

Recommandation N° 8

UN AGENT DES VISAS DEVRAIT RÉPONDRE IMMÉDIATEMENT À TOUTES LES NOTES DE SERVICE OU DEMANDES DE RENSEIGNEMENT DES AGENTS AU CANADA. LORSQU'UNE LONGUE RÉPONSE S'AVÈRE NÉCESSAIRE, ON DEVRAIT D'ABORD ACCUSER RÉCEPTION ET ACCORDER ENSUITE PRIORITÉ AUX RÉPONSES COMPLÈTES.

E) Appels interjetés devant la Commission d'Appel de l'immigration

Il faut simplifier la procédure d'appel devant la Commission d'appel de l'immigration. Les dossiers provenant des bureaux à l'étranger arrivent avec des mois de retard et il peut parfois s'écouler des mois avant que le dossier ne soit préparé après son arrivée au bureau du Canada. Le candidat doit alors attendre que la commission fixe une date d'audience qui est très éloignée.

Par exemple, le bureau d'appel de Toronto a déménagé vers le mois de mars 1980, ce qui a contribué à accroître les retards. Il n'y a qu'un seul appareil Xerox pour la photocopie, et les appels interjetés en vertu de l'article 79 ne sont reproduits qu'à "temps perdu". Une plainte a, semble-t-il, été adressée à M. Weselak de la Commission d'appel de l'immigration. À l'heure actuelle, il faut parfois de quatre à six mois pour la seule *préparation* du dossier d'appel à Toronto. Sauf erreur, ce problème est dû en partie à une divergence d'opinion quant à savoir s'il appartient au personnel de la commission ou à celui de la Commission d'appel de l'immigration de préparer des exemplaires du dossier. Les personnes qui présentent une demande doivent ainsi subir des privations et des retards injustifiables. À l'heure actuelle, le volume de travail de la Commission d'appel de l'immigration est important. Cependant, si la recommandation n° 4 était mise en œuvre, il est fort probable que cela réduirait le nombre d'appels et, par conséquent, les frais connexes.

Recommandation N° 9

LORSQU'UN BUREAU AU CANADA REÇOIT UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EN APPELER D'UN REFUS, IL DEVRAIT ENVOYER IMMÉDIATEMENT UN TÉLEX AU BUREAU DES VISAS AFIN D'OBTENIR LE DOSSIER. IL FAUDRAIT ACCORDER LA PRIORITÉ À LA TRANSMISSION DE CES DOSSIERS ET, LA DEMANDE LE JUSTIFIANT, Y AFFECTER DU PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE. AUX FINS DES APPELS, LE PERSONNEL ET LES INSTALLATIONS DEVRAIENT ÊTRE EN NOMBRE SUFFISANT POUR FAIRE FACE AU VOLUME DE TRAVAIL. IL FAUDRAIT FIXER DES DÉLAIS POUR CHAQUE ÉTAPE DE LA PROCÉDURE: RÉCEPTION ET PRÉPARATION DU DOSSIER, CHOIX DE LA DATE DE L'AUDIENCE.

F) Autres problèmes relatifs à la procédure

— Toutes les personnes qui présentent une demande d'admission au Canada doivent posséder un certificat médical approuvé avant d'être admises au pays. Ces certificats sont valides pour sept mois et, si le visa n'est pas accordé dans ce délai, il faut se soumettre à un autre examen médical. Tous les résultats de ces examens médicaux sont soumis à l'approbation des services médicaux de l'immigration à Ottawa, et cette démarche prend généralement plusieurs mois. À l'heure actuelle, à Port of Spain par exemple, l'approbation des certificats médicaux accuse un retard de trois à cinq mois. Cela signifie qu'un très grand nombre de personnes devront se soumettre à un second examen médical. La limite

de sept mois de la validité des certificats médicaux semble arbitraire et, dans bien des cas, elle entraîne des dépenses et des retards additionnels. À l'heure actuelle, la validité des certificats médicaux est automatiquement prolongée dans le cas de demandes émanant de citoyens de l'Union Soviétique qui attendent de recevoir leurs visas de sortie.

Recommandation N° 10

LA PROLONGATION DE LA VALIDITÉ DES CERTIFICATS MÉDICAUX DEVRAIT, LORSQU'IL Y A LIEU, ÊTRE CHOSE NORMALE PARTOUT AU MONDE.

- À l'heure actuelle, une personne qui désire en parrainer une autre doit se trouver au Canada pour présenter sa demande. Étant donné qu'à notre époque la mobilité est très grande, cette exigence est trop sévère. Par exemple, une personne qui se marie alors qu'elle travaille à l'étranger et qui désire revenir au Canada avec son conjoint devrait avoir le droit de présenter une demande de parrainage tout en étant encore à l'extérieur du pays. En outre, la personne parrainée doit être à l'extérieur du Canada au moment où l'entrevue de parrainage a lieu au Canada. Si un parent parrainable est en visite au Canada et que le parent canadien désire présenter une demande de parrainage, il semble n'y avoir aucune raison de l'empêcher de le faire tandis que la personne séjourne au pays. À l'heure actuelle, la politique n'est pas appliquée uniformément car certains agents acceptent de telles demandes, tandis que d'autres refusent même de fixer un rendez-vous.

La politique concernant la poursuite de l'étude de la demande pendant que le parent parrainable est au Canada n'est pas non plus appliquée avec uniformité. Dans certains cas, on permet au parent de venir en visite au Canada sans interrompre l'étude de la demande, tandis que dans d'autres, l'agent des visas refuse de poursuivre l'étude jusqu'à ce que le parent retourne dans son pays d'origine. De telles disparités existent principalement entre les pratiques des bureaux des visas aux États-Unis, qui poursuivent l'étude de la demande même si la personne est au Canada, et celles des bureaux de la Jamaïque et de Trinidad, qui refusent généralement d'étudier la demande tant que le parent parrainable est en visite au pays.

Recommandation N° 11

- LA COMMISSION DEVRAIT, LORSQU'IL Y A LIEU, PERMETTRE AU RÉPONDANT DE PRÉSENTER LA DEMANDE DE PARRAINAGE LORSQU'IL SÉJOURNE À L'ÉTRANGER.
- LA COMMISSION DEVRAIT PERMETTRE QU'ON ENTREPRENNE L'ÉTUDE DES DEMANDES DE PARRAINAGE PENDANT QUE LE PARENT PARRAINÉ EST EN VISITE AU CANADA, TOUT EN FAISANT BIEN COMPRENDRE À CE DERNIER QU'IL DOIT, DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES DEMANDES, SE PRÉSENTER AU BUREAU DES VISAS POUR UNE ENTREVUE.
- LA COMMISSION DEVRAIT ORDONNER À TOUS LES BUREAUX DES VISAS DE CONTINUER À ÉTUDIER LES DEMANDES MÊME LORSQUE LA PERSONNE PARRAINÉE EST EN VISITE AU CANADA, ET CETTE POLITIQUE DEVRAIT ÊTRE APPLIQUÉE UNIFORMÉMENT PAR TOUS LES AGENTS DES VISAS.

G) Réunion des familles des réfugiés au sens de la Convention

Les personnes qui viennent au Canada et qui présentent une demande d'admission à titre de réfugié au sens de la Convention doivent souvent abandonner leur famille derrière elles. Une fois qu'elles ont obtenu le statut de réfugié au sens de la Convention, il faudrait leur permettre de retrouver leur famille le plus rapidement possible. Cela est particulièrement important, étant donné les souffrances endurées par le réfugié et sa famille, le danger éventuel pour les autres membres de la famille et la tension émotive qu'entraîne la séparation. Le règlement ne renferme aucune disposition spéciale concernant la réunion immédiate des familles; cependant, la commission a récemment élaboré une procédure pour remettre des permis du ministre aux membres de ces familles, la commission s'était engagée à accorder automatiquement de tels permis. Cette mesure n'a cependant pas été mise en application. Tous les membres de la famille doivent se soumettre à une entrevue et obtenir un certificat médical avant que le permis ne leur soit accordé. En fait, il s'agit d'une demande de parrainage ordinaire. Il faut accorder une attention spéciale à ces personnes.

Recommandation N° 12

DÈS QU'UNE PERSONNE OBTIENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ AU SENS DE LA CONVENTION, IL FAUDRAIT ACCORDER AUTOMATIQUÉMENT AUX MEMBRES DE SA PROCHE FAMILLE DES PERMIS SIGNÉS PAR LE MINISTRE LEUR PERMETTANT DE REJOINDRE LEUR PARENT AU CANADA. LES DEMANDES D'AUTORISATION DE RÉSIDER EN PERMANENCE AU CANADA DEVRAIENT POUVOIR ÊTRE PRÉSENTÉES LORSQUE LES INTÉRESSÉS SONT AU PAYS.

H) Parents aidés

Si le système d'étude des demandes compromet gravement la réalisation de l'objectif de la réunion des familles, les exigences actuelles du système de points, dans le cas de parents aidés, en fait souvent tout autant. L'importance primordiale qu'on accorde au marché du travail dans les conditions d'admissibilité rend trop souvent inutile l'existence de la catégorie de parent aidé. Ainsi, un parent aidé n'a droit à aucun point pour un "emploi réservé" ou une "profession désignée", mais on lui en soustrait 10 s'il ne remplit pas ces conditions. En raison du taux de chômage élevé qui sévit actuellement au Canada et de la difficulté d'obtenir l'autorisation de la Commission de l'emploi du Canada, cette pénalité de 10 points signifie qu'il est pratiquement impossible à des parents aidés d'immigrer au pays. En outre, un parent aidé qui n'a ni expérience professionnelle reconnue ni d'emploi réservé, ou qui ne pratique pas de profession désignée, ne sera jamais accepté.

En vertu du système de points, un parent aidé peut obtenir des points aux chapitres de la demande sur le marché du travail, de l'âge, des qualités personnelles, de la préparation professionnelle et de l'expérience de travail dans un domaine particulier. Le fait d'obtenir les points nécessaires à ces chapitres devrait suffire à garantir l'admissibilité d'un parent aidé. L'imposition additionnelle d'une pénalité du fait qu'une personne n'a pas d'emploi réservé ou ne pratique pas de profession désignée nuit sans raison valable à la réunion des familles.

En ce qui a trait à la procédure, les demandes en faveur de parents aidés doivent, contrairement aux demandes de parrainage, être présentées à partir de l'étranger. La demande est alors évidemment refusée, et on avise le demandeur à l'étranger que son parent peut présenter, au Canada, une demande en faveur d'un parent aidé. On procède apparemment de cette façon afin de faire une première sélection des demandes et de réduire ainsi le volume de travail des bureaux d'immigration au Canada. Cependant, cela a

pour effet de décourager les parents aidés. Cette approche démontre encore une fois que la Commission de l'immigration n'a pris aucun engagement véritable envers les parents aidés et les traite à peu près de la même façon que des personnes indépendantes qui présentent une demande.

Recommandation N° 13

IL FAUDRAIT MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR L'IMMIGRATION AFIN QU'IL SOIT CLAIR QUE LA COMMISSION S'ENGAGE VÉRITABLEMENT À RÉUNIR LES FAMILLES DANS LE CAS DES PARENTS AIDÉS. IL NE FAUDRAIT PAS SOUSTRAIRE DE POINTS POUR LA SIMPLE RAISON QU'UNE PERSONNE N'A PAS D'EMPLOI RÉSERVÉ OU NE PRATIQUE PAS DE PROFESSION DÉSIGNÉE. LES PARENTS AIDÉS NE DEVRAIENT PAS SE VOIR REFUSER UN VISA D'IMMIGRANT PARCE QU'ILS N'ONT PAS D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE NI D'EMPLOI RÉSERVÉ OU QU'ILS NE PRATIQUENT PAS DE PROFESSION DÉSIGNÉE.

Recommandation N° 14

LES DEMANDES EN FAVEUR DE PARENTS AIDÉS DEVRAIENT POUVOIR ÊTRE PRÉSENTÉES AU CANADA OU À L'ÉTRANGER, SELON LA PRÉFÉRENCE MANIFESTÉE PAR LES MEMBRES DE LA FAMILLE EN QUESTION.

1) Père naturel et famille de fait

Dans la plupart des provinces et territoires du Canada, de même que dans bien d'autres pays, on a tendance à élargir la définition et la portée du terme famille. Par exemple, l'Ontario a récemment supprimé toute distinction entre enfants légitimes et illégitimes, reconnaissant en outre l'existence légale des obligations des parents lorsqu'un adulte démontre la ferme intention de traiter un enfant comme étant le sien.

Par contre, de récentes modifications apportées à la Loi sur l'immigration et aux politiques de la commission restreignent considérablement la reconnaissance des liens familiaux de fait.

Le père naturel qui n'a jamais été marié à la mère de ses enfants fait l'objet de discrimination en vertu de la Loi sur l'immigration, car il n'est pas reconnu comme parent à des fins de parrainage. Bien que la mère naturelle non mariée ait le droit de parrainer ses enfants mineurs à charge en vue de leur établissement au pays, un père naturel n'a pas ce droit, même s'il a reconnu l'enfant et a subvenu à ses besoins depuis sa naissance. Si ce père désire parrainer la venue de son enfant au Canada, il doit entamer une procédure d'adoption compliquée et souvent très onéreuse. L'enfant doit être adopté avant d'avoir atteint l'âge de 13 ans.

La Commission de l'immigration exige quelquefois que l'enfant soit adopté dans son pays d'origine, et lui interdit de séjourner au Canada en attendant son adoption. Ces exigences peuvent provoquer de difficiles conflits juridiques étant donné que, dans certains pays, si un père naturel a reconnu son enfant, il est considéré comme étant le parent légal à toutes fins et, par conséquent, il ne peut "adopter" un enfant dont il est déjà le parent légal!

Comme on l'a mentionné ci-dessus, cette situation peut créer des anomalies même au Canada, car en Ontario par exemple, un homme peut assumer toutes les fonctions, obligations et responsabilités d'un père marié envers ses enfants, sans toutefois pouvoir les parrainer comme un père marié en aurait le droit.

Recommandation N° 15

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION DEVRAIT RECONNAÎTRE L'ÉGALITÉ DE TOUS LES ENFANTS DEVANT LA LOI AINSI QUE LES DROITS DE TOUS LES PARENTS, INDÉPENDamment DE LEUR SITUATION DE FAMILLE, DE PARRAINER LEURS ENFANTS.

Le cas des pères naturels est un exemple évident de l'échec de la Commission de l'immigration à reconnaître l'existence d'une situation de famille, même si l'un des objectifs de la loi est de faciliter la réunion des familles.

Bien d'autres situations semblables existent. Dans certains pays, les enfants ne sont pas nécessairement élevés par leurs parents naturels; ils peuvent l'être par des proches parents (tantes, oncles, grands-parents, autres frères et soeurs) ou par quelque autre adulte qui les a en fait adoptés à leur naissance. À l'heure actuelle, les services de l'immigration ne reconnaissent pas l'existence de telles familles de fait, et il est donc impossible pour les parents de fait qui ont immigré au Canada de parrainer les enfants qu'ils ont élevés et pris en charge depuis leur naissance. Encore une fois, le Canada exige qu'un père naturel entame des procédures d'adoption légale avant que l'enfant atteigne l'âge de 13 ans afin de pouvoir le parrainer.

En général, les agents de l'immigration à l'étranger ont tendance à rejeter carrément les demandes concernant les familles de fait, tandis que ceux du Canada sont souvent plus compréhensifs. Il faudrait enjoindre aux agents des visas d'étudier sérieusement les demandes concernant des familles de fait lorsqu'il est possible de prouver d'une façon satisfaisante l'existence de liens familiaux.

Recommandation N° 16

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION DEVRAIT MODIFIER SA DÉFINITION DES PARENTS ET DES ENFANTS AFIN QU'ELLE CORRESPONDE À LA RÉALITÉ. DANS LES CAS OÙ UN ADULTE A DÉMONTRÉ LA FERME INTENTION DE TRAITER UN ENFANT COMME S'IL ÉTAIT LE SIEN, CETTE PERSONNE DEVRAIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT LE PARENT LÉGITIME AUX FINS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION.